



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

45^e séance plénière

Mardi 28 octobre 2003, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

*En l'absence du Président, M. Alsaidi (Yémen),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 55, 57, 58 et 59 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

**Réforme de l'Organisation des Nations Unies :
mesures et propositions**

**Restructuration et revitalisation de l'Organisation
des Nations Unies dans les domaines économique
et social et les domaines connexes**

Renforcement du système des Nations Unies

**Rapports du Secrétaire général (A/57/786,
A/58/175, A/58/351, A/58/382 et A/58/395
et Corr. 1)**

M. Ngo Duc Thang (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour féliciter le Secrétaire général de ses rapports importants et circonstanciés sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale et le renforcement du système des Nations Unies. Nous apprécions beaucoup la pratique consistant à examiner ces deux points de l'ordre du jour au cours d'un débat plénier commun. Nous nous félicitons notamment du document officieux du Président, présenté lors des consultations ouvertes à tous qui ont eu lieu le 17 octobre sur la même question. Nous estimons que

ces documents peuvent constituer une bonne base pour le débat d'aujourd'hui. Ma délégation voudrait également appuyer les déclarations faites par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe de travail du Mouvement des non-alignés sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies et sur la revitalisation de l'Assemblée générale, ainsi que par le représentant du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation a toujours attaché une grande importance au processus de réforme en cours, qui vise à renforcer davantage l'ONU et à revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. Dans cet esprit, nous souhaitons exprimer notre ferme appui à l'appel du Secrétaire général à une réforme radicale, présenté à l'ouverture du débat général, le 23 octobre. Nous le remercions des efforts inlassables qu'il consacre à cette tâche ardue. Nous estimons que plusieurs mesures et propositions contenues dans les documents A/58/395 et A/58/351 méritent notre examen attentif et notre aval. Nous voudrions également féliciter le Président Hunte de sa ferme détermination de prendre la tête des efforts visant à faire avancer le processus qui consiste à revitaliser les travaux et l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Ma délégation assure l'Assemblée de son appui constant et de sa pleine coopération à cet égard.

Nous pensons cependant que l'ONU devrait déployer davantage d'efforts sur les plans effectif et pratique, en vue de gagner la confiance des nations et de répondre à leurs attentes. Cela exige une Organisation des Nations Unies plus forte et plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



démocratisée, et un Conseil de sécurité plus représentatif des pays en développement et de ceux qui contribuent de manière positive à nos objectifs communs. Nous estimons également que les efforts de réforme déployés à l'heure actuelle au sein de l'Organisation doivent avant toute chose mettre l'accent sur le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale et de son rôle en tant que principal organe délibérant, directeur et représentatif de l'ONU, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

Nous voudrions exprimer notre vive préoccupation devant le fait que le rôle central de l'Assemblée générale ait subi une érosion au fil des ans et que sa légitimité ait été remise en cause parce que certains préfèrent agir par l'entremise du Conseil de sécurité. Nous pensons tous qu'il faudrait remédier à cette situation. Nous nous félicitons de toute mesure destinée à aborder le problème de la marginalisation relative de l'Assemblée générale et également à renforcer la coopération et des relations effectives entre l'Assemblée et les autres organes principaux, notamment le Conseil de sécurité. La tribune des 191 États Membres devrait être l'autorité la plus élevée de l'ONU et répondre aux espoirs des peuples du monde en réagissant à toutes les grandes questions importantes et urgentes qui se posent dans le monde. À cette fin, nous pensons que ce débat est susceptible de permettre une percée dans nos efforts destinés à améliorer l'efficacité et l'efficacités de l'organe le plus important de l'ONU.

Ma délégation estime que le renforcement de l'Assemblée générale ne serait être complet sans une rationalisation de l'ordre du jour de cet organe et sans une amélioration de ses méthodes de travail. La revitalisation figure à l'ordre du jour de l'Assemblée depuis 1991. Elle a été renforcée par une série de résolutions qui ont permis d'enregistrer des succès remarquables sur le plan de la réforme de l'Assemblée générale et de l'Organisation dans son ensemble. L'ordre du jour de l'Assemblée est à présent beaucoup plus ciblé sur son travail de fond, puisque plusieurs de ses questions ont été regroupées par thème ou sont examinées tous les deux ou trois ans.

Néanmoins, il reste encore beaucoup d'améliorations à apporter. Le Président est encouragé à travailler avec les présidents des grandes commissions pour examiner le renvoi de davantage de questions à celles-ci afin de préserver les réunions

plénières de l'Assemblée générale en tant que tribune destinée à formuler des déclarations politiques de haut niveau et à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour qui ont une importance politique particulière ou sont particulièrement urgentes. Nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président de l'Assemblée, M. Hunte, de modifier le format de ses rencontres mensuelles avec les présidents des grandes commissions et le Secrétariat pour assurer un échange d'informations plus utile. À cet égard, nous appuyons pleinement le renforcement du rôle du président et de son bureau pour leur permettre de diriger de manière plus efficace les travaux de l'Assemblée générale.

Ma délégation aimerait exprimer ses vues sur les suggestions qui ont été faites au cours des consultations officieuses. Nous appuyons la pratique actuelle de réserver deux semaines au débat général, durant lesquelles les dirigeants des États Membres peuvent présenter leurs déclarations sur des questions mondiales, ainsi qu'à regrouper des questions intéressant plus d'une commission, qui sont examinées au cours d'un seul et même débat. Nous appuyons aussi la proposition du Groupe de travail du Mouvement des non alignés tendant à examiner périodiquement l'ordre du jour de l'Assemblée générale aux fins d'envisager la possibilité de supprimer une question quelconque, sur laquelle aucune résolution ou décision n'a été adoptée pendant un certain temps. Les résolutions de l'Assemblée devraient être brèves et ciblées et il faudrait accorder une attention particulière à leur application. À cet égard, nous louons le Président Hunte pour le cadre d'actions qui figurent dans son document officieux, et nous nous félicitons de toute initiative et proposition faite par d'autres délégations aux fins d'améliorer la capacité de l'Assemblée générale de répondre efficacement aux défis du XXI^e siècle.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général exprimé dans son rapport publié sous la cote A/58/395, à savoir qu'un cadre stratégique devrait être mis au point pour orienter les programmes de l'Organisation et la planification budgétaire afin d'assurer le lien stratégique entre les programmes et l'affectation de ressources. Nous estimons que l'élaboration d'un tel cadre stratégique pourrait être très importante pour passer à une approche axée sur les résultats. Le programme biennal devrait être un instrument de politique pour traduire les mandats législatifs de l'Organisation en programmes. L'esquisse budgétaire

devrait être plus détaillée avec des informations supplémentaires sur les changements en matière de programmes et de ressources.

La proposition du Secrétaire général en vue d'un plan à moyen terme amélioré et rebaptisé conjugué à une esquisse budgétaire plus détaillée et articulée, réduira non seulement le temps nécessaire à leur examen, mais permettra également d'assurer un niveau de ressources approprié affecté à chaque programme. Afin de parvenir à l'ensemble de ces objectifs figurant dans le plan à moyen terme, il nous faut renforcer le système de contrôle et d'évaluation ainsi que le rôle du Comité du programme et de la coordination. La base de ce système est l'autosurveillance et l'autoévaluation par chaque directeur de programme; ce qui s'avère crucial pour une meilleure exécution des programmes. Grâce à cela, le Secrétariat présenterait des rapports plus fréquents aux États Membres sur l'exécution des programmes et l'évaluation. Les États Membres pourraient alors leur donner des directives politiques opportunes pour les plans futurs, y compris des ajustements nécessaires aux besoins relatifs aux ressources au moment de l'examen des rapports.

Ma délégation apprécie hautement les efforts du Secrétaire général pour élaborer un plan d'exécution en vue de renforcer l'efficacité du système des Nations Unies dans les pays en développement. Nous souscrivons à son intention de renforcer le système de coordonnateurs résidents renforcé et de coordonner toutes les activités de l'ONU au niveau national, comme cela est exprimé dans la partie VII du rapport publié sous la cote A/58/351. Nous estimons que les réunions annuelles regroupant tous les représentants résidents proposeront de nouvelles initiatives afin d'utiliser plus efficacement les maigres ressources de l'ONU affectées aux pays en développement. Nous espérons vivement que cette mise en oeuvre fera l'objet d'un débat en 2004 au cours de l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Pour terminer, ma délégation espère que nos délibérations permettront d'aboutir à des contributions constructives pour faire de l'ONU un organe international plus fort et plus efficace. Dans cet esprit, ma délégation tient à saluer la constitution par le Secrétaire général du groupe d'éminentes personnalités, qui sera chargé d'examiner les problèmes actuels et de faire des recommandations sur une réforme organique de grande envergure. Nous

croions fermement que les recommandations du groupe, qui seront présentées à la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale, ainsi que celles du groupe de travail des pays non alignés sur la réforme de l'ONU et sur la revitalisation de l'Assemblée générale, fourniront des apports solides et objectifs pour une réforme constructive et efficace de l'Organisation.

M. de La Sablière (France) : Parmi les idées évoquées pour revitaliser l'Assemblée générale figure celle selon laquelle il faut éviter les discours répétitifs. Je ne redirai donc pas ce qui a été parfaitement dit et de manière détaillée par la présidence italienne de l'Union européenne. La France s'associe en tous points au discours prononcé par l'Italie au nom de l'Union européenne.

Je souhaite simplement et brièvement marquer ici le soutien de la France à la recherche d'un meilleur équilibre entre les différents organes des Nations Unies. L'Assemblée générale, organe universel, doit retrouver toute sa place et son autorité dans le champ qui est le sien. Nous croyons qu'il serait dommageable pour le système des Nations Unies de ne pas pouvoir compter pleinement sur l'un de ses piliers essentiels. Mon deuxième message concerne l'action déterminée et très encourageante du Président Hunte. Le Président Hunte peut compter sur la délégation française pour l'appuyer dans les efforts qu'il entreprend pour revitaliser l'Assemblée générale.

Des évolutions sont perceptibles sur tous les bancs cette année. Le besoin de changement est maintenant ressenti par tous. Le moment est venu de nous engager ensemble et de marquer l'importance que nous accordons à notre Assemblée, et je ne doute pas que l'attention du monde extérieur se tourne à nouveau vers l'activité de l'Assemblée générale.

M. Nambiar (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de participer à ce débat. Nous remercions le Secrétaire général des différents rapports qu'il a présentés sur des points de l'ordre du jour à l'examen. Nous exprimons également notre reconnaissance à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, de la déclaration liminaire qu'elle a prononcée hier.

Les grandes questions soulignant la position des pays non alignés ont été exprimées hier par l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le

Maroc au nom du Groupe des 77. Ma délégation appuie ces déclarations.

Nous félicitons le Président de l'Assemblée pour son attachement personnel au processus de revitalisation de l'Assemblée générale. En quelques semaines de présidence de l'Assemblée générale, il a montré sa détermination personnelle de rétablir le prestige et l'autorité de l'Assemblée générale. Nous lui souhaitons plein succès dans cette entreprise et l'assurons du plein concours de la délégation indienne.

Ma délégation a toujours estimé que dans la réforme et la revitalisation, on ne peut s'attendre à obtenir des résultats remarquables immédiats. Il n'existe pas de solutions magiques. Lorsque l'on nous demande d'examiner des questions politiques sensibles et des questions perçues par les États Membres comme portant atteintes à leurs intérêts nationaux fondamentaux, les changements seront fatalement longs et mesurés. Il faut faire fond sur les domaines d'accord, petit à petit, étape par étape. Un bon départ peut être fait grâce à un examen rapide du travail de revitalisation entrepris jusqu'à présent et de l'état de mise en oeuvre ou de non-mise en oeuvre des résolutions déjà adoptées.

Le large appui politique de l'Inde au processus de réforme repose sur l'objectif visant à renforcer l'efficacité de l'Organisation pour lui permettre de mieux tenir compte des priorités des États Membres, en particulier pour les pays en développement qui constituent la vaste majorité de ses Membres.

Notre appui à l'initiative du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau d'éminentes personnalités chargé de faire rapport sur les menaces et les défis auxquels fait face l'ONU et sur les changements nécessaires à introduire dans ses institutions et ses procédures procède du même objectif. Nous espérons que l'examen intergouvernemental du rapport et les recommandations qui en découleront nous offriront une occasion d'avoir une vision d'ensemble de la totalité du processus, de telle sorte que les réformes dans différentes parties du système des Nations Unies puissent prendre la même direction et se révéler durables à long terme.

L'épreuve de vérité de la réforme serait de savoir si elle augmente l'aptitude de l'Organisation à aider les pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres

objectifs convenus lors des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies. L'ONU sera renforcée si et quand elle contribuera efficacement aux efforts des pays en développement dans la mise en oeuvre de ces textes. Ceci doit impliquer également de suivre dans quelle mesure les pays développés font montre d'une responsabilité partagée en remplissant leurs engagements et leurs obligations, en particulier l'objectif convenu d'aide publique au développement au moyen de l'attribution de ressources financières supplémentaires, de transfert de technologies, d'allègement de la dette, de l'accès aux marchés et d'un pas en avant vers l'attribution aux pays en développement d'une plus grande voix dans les institutions monétaires et commerciales internationales. L'autre test majeur de la réforme consistera à rendre plus efficace la capacité de l'ONU de gérer les « maux mondiaux » à savoir : le terrorisme international, les armes de destruction massive – notamment la question du désarmement nucléaire – et la criminalité organisée transnationale, y compris le trafic de stupéfiants, d'êtres humaines et d'armes.

Dans notre effort pour revitaliser l'activité de l'Assemblée générale, nous devons tout d'abord souligner la question de sa compétence même. L'Assemblée générale est censée être le plus haut organe de délibération et d'examen des politiques de l'Organisation. On n'attend pas d'elle qu'elle fonctionne comme un organe exécutif ou judiciaire. Le Président, de par sa fonction même, doit être en mesure d'améliorer la performance réelle de ce poste dans l'intérêt de tous les membres de l'Assemblée. À une période où les sujets de préoccupations s'entrecroisent, nous devons éviter une approche trop zélée par laquelle cet organe s'immiscerait dans des domaines qui relèvent essentiellement de la compétence de base d'autres organes du système des Nations Unies, cela au moment même où nous évitons d'abandonner les pouvoirs de l'Assemblée générale à d'autres organes, notamment au Conseil de sécurité ou au Secrétariat.

Concrètement, alors que les interactions entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont donné naissance à quelques difficultés, la relation entre l'Assemblée et le Conseil de sécurité donne parfois naissance à des anomalies, en ce qui concerne les questions qu'ils choisissent d'examiner et la manière dont elles sont traitées. Les rôles relatifs des présidents des deux organes ont également besoin d'être clarifiés. Nous devons nous souvenir que le

Président de l'Assemblée générale n'a pas autorité à représenter l'opinion collective de l'Assemblée générale sauf quand il est explicitement autorisé à le faire par l'Assemblée elle-même. La Charte des Nations Unies ne confère aucune autorité au Président pour les questions de fond.

Cependant, nous ne pouvons nier que le Bureau du Président a besoin d'être renforcé pour que les affaires de l'Assemblée soient conduites efficacement et de manière ordonnée. Sans attendre une réforme qui traîne en longueur, nous pourrions avancer rapidement dans plusieurs domaines. Par exemple, le Bureau du Président pourrait facilement être renforcé par la création d'un petit nombre de postes supplémentaires. La mise en oeuvre de cette mesure ne devrait pas dépendre de l'empressement relatif avec lequel le Secrétariat y répondra, en comparaison avec d'autres demandes plus intéressantes qui lui ont été adressées.

De la même manière, il est nécessaire que l'Assemblée entreprenne un examen complet, non seulement de l'ordre du jour et du programme de travail des séances plénières et des Grandes commissions, mais aussi de leurs méthodes de travail afin de les améliorer et de renforcer leur efficacité. Le Bureau ou un organe équivalent pourrait se voir confier des fonctions identiques à celles du Bureau d'une Grande commission.

S'il y avait un consensus sur la réforme de l'ordre du jour, les États Membres seraient prêts à explorer la façon dont les débats pourraient être organisés autour de thèmes spéciaux et de thèmes secondaires dans le travail des grandes commissions. De la même manière, les États Membres seraient ouverts à l'idée de désigner un thème pour le débat général en séance plénière tant qu'ils seront en mesure de s'exprimer sur les sujets qui les préoccupent.

On a quelquefois parlé de rationaliser le nombre, la longueur et le langage des résolutions de l'Assemblée générale. Comme l'Assemblée générale est le principal organe délibératoire et remplit une fonction d'établissement des politiques, il est inévitable que certaines de ses résolutions utilisent un langage déclaratoire. Cependant, lorsqu'il s'agit de résolutions concernant la mise en oeuvre de programmes d'action ou d'activités opérationnelles, il devrait être possible, à notre avis, de rationaliser le langage des résolutions et de les simplifier de manière que l'accent soit mis sur leur contenu opérationnel.

Ceci aiderait également à vérifier et à examiner la mise en oeuvre des résolutions.

Un autre domaine qui se prête également à un examen rapide et à un accord est celui de l'observation stricte du règlement intérieur. Les grandes commissions semblent avoir développé des règles d'activité qui leur sont propres et montrent souvent peu de respect pour le règlement établi. Ceci est inadmissible et il est important que nous étudions ce sujet de plus près. Parallèlement, nous devons rester ouverts à l'idée de revoir le règlement et de l'adapter à notre temps. Pour donner un exemple, l'Assemblée générale économiserait beaucoup de temps et de ressources si nous décidions que les délégations sont libres de distribuer une plus longue version de leur déclaration, mais n'en liraient par exemple qu'un résumé des points les plus importants, dans la mesure où elles seraient assurées que la version longue sera consignée. Cependant tant que les comptes rendus provisoires des séances de l'Assemblée générale ne contiendront que les paroles qui ont été effectivement prononcées, ceci ne sera pas possible.

On parle souvent de la nécessité de rendre les débats de l'Assemblée générale plus intéressants et plus attrayants. Ce but est poursuivi par l'organisation d'événements parallèles de haut relief, tels les dialogues interactifs, les tables rondes et les séminaires. Un des objectifs déclarés de cette activité est de renforcer l'interaction avec la société civile, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), le monde universitaire et le secteur privé. Bien qu'il n'y ait rien à objecter intrinsèquement à cette idée, et qu'en fait cela pourrait même être utile, nous souhaitons souligner le caractère intergouvernemental de l'Organisation. Tout effort fait pour améliorer l'interaction avec la société civile devrait l'être de manière à améliorer la qualité de la prise de décisions intergouvernementale.

Le Secrétariat mérite nos éloges pour avoir recommandé que plusieurs rapports, réunions et autres activités d'utilité marginale soient éliminés. Bon nombre des rapports pour la cinquante-huitième session ont été reçus largement dans les délais prescrits. Nous y sommes sensibles.

Il y a plusieurs autres domaines qui doivent être étudiés sur le plan de la réduction du nombre de réunions, de rapports et de résolutions et de l'adoption de dispositions qui mettront automatiquement fin à la

fois aux nouveaux mandats et aux activités existantes. Sans aucun doute, ceci nécessitera davantage de débats. Nous souhaiterions simplement souligner que la réduction du volume de travail et la gestion efficace du temps et des ressources est une tâche qui incombe non seulement au Secrétariat, mais aussi aux États Membres. Les États Membres doivent parfois faire preuve d'une certaine autodiscipline avant de se précipiter chaque année avec de nouvelles initiatives et de nouvelles résolutions.

Le Secrétaire général a souligné dans son rapport sur l'état d'avancement des mesures (A/58/351) certaines des dispositions prises en réponse à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale.

Nous espérons que les consultations que tient le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'étendront non seulement aux membres de la Commission des droits de l'homme mais également aux pays non membres de la Commission. Nous soulignerons que ce processus a besoin d'être inclusif afin de ne pas donner l'impression que des accords sont obtenus sur des sujets par petits groupes exclusifs. Nous espérons que la réforme réduira la charge que représente l'exigence de l'établissement de rapports, en particulier pour les pays en développement. Nous sommes ouverts à l'examen de directives pour un rapport de base plus étoffé, dans la mesure où il est entendu qu'un tel document réduirait la charge de l'établissement de rapports, répondrait à la question des rapports en souffrance, éviterait la répétition de détails et rendrait inutile de reproduire le contenu du rapport de base dans des rapports adressés à chacun des organes conventionnels et étendrait de manière efficace les obligations des États parties aux conventions de base. Nous appelons à tenir davantage de consultations avec les États Membres sur le sujet.

Les informations concernant l'amélioration du système de procédures spéciales présentées dans le rapport du Secrétaire général suscitent un certain nombre de préoccupations. Il ne nous paraît pas manifeste que les consultations amorcées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme pour améliorer les mécanismes des procédures spéciales soient inclusives et de vaste portée. Il nous semble que l'accent doit être placé sur une coordination accrue en évitant les doubles emplois et les chevauchements et en freinant la tendance qu'ont, semble-t-il, trop souvent les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales, d'outrepasser les limites de leur mandat.

Nous ne sommes pas favorables à l'idée que les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales lancent des initiatives communes, y compris des appels urgents, des déclarations, des communiqués de presse et des communications. Les mandats relevant des procédures spéciales sont, à notre sens, bien distincts les uns des autres. Nous ne voyons pas non plus la nécessité de procéder à une étude de faisabilité sur les moyens d'améliorer la diffusion des conclusions et recommandations formulées dans le cadre des procédures spéciales. Cette diffusion devrait, à notre avis, prendre la forme de rapports présentés à la Commission des droits de l'homme. Après tout, les titulaires de mandats sont nommés par la Commission. En outre, nous ne voyons pas l'utilité d'une interaction entre les mécanismes des procédures spéciales et le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité.

Nous demandons au Haut Commissariat aux droits de l'homme d'appliquer les recommandations faites dans le cadre de l'examen de la gestion du Haut Commissariat entrepris par le Bureau des services de contrôle interne. Ces recommandations sont, à notre sens, exhaustives, ciblées et méritent d'être appliquées pleinement et efficacement. Tout élargissement des activités du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme doit rester dans les limites des ressources budgétaires et non pas être financé au moyen de fonds extrabudgétaires.

Nous prenons note des travaux en cours visant à la simplification et à l'harmonisation des outils de programmation ainsi qu'au renforcement du réseau de coordonnateurs résidents et nous espérons que ces efforts aboutiront à la réduction des coûts de transaction pour les pays en développement et renforceront la prise en main par les pays. Il est essentiel que des propositions spécifiques fondées sur les principes directeurs énoncés dans la résolution 57/300 de l'Assemblée générale soient présentées pour adoption aux conseils d'administration des fonds et des programmes.

Le rapport du Secrétaire général énonce les recommandations du Groupe de travail conjoint sur les problèmes de transition du Secrétariat, chargé d'examiner les ripostes multiples du système des Nations Unies dans les situations après les conflits. Le Groupe recommande de faciliter la coopération des entités s'occupant des questions relatives aux politiques, au maintien de la paix et aux activités opérationnelles et le rapprochement des mandats des

différents organismes des Nations Unies qui interviennent à un endroit donné. Le principe de base semble être qu'une riposte du système des Nations Unies ne saurait être efficace si elle est fragmentée et que c'est donc à ceux qui s'occupent de l'aide humanitaire, à ceux qui s'occupent de la sécurité, à ceux qui s'occupent des droits de l'homme et à ceux qui s'occupent du développement d'assurer une riposte intégrée.

Comme nous l'avons répété à maintes reprises, plusieurs risques sont associés à cette démarche. Certains milieux sont enclins à considérer les questions de transition comme des occasions pour transformer radicalement les mœurs sociales, redéfinir les priorités économiques et influencer la dynamique politique des sociétés après les conflits. Nous devons préconiser ici la prudence. Si elle devait collaborer à ces efforts, l'ONU pourrait compromettre son rang de partenaire fiable des pays en développement. Il importe davantage que l'ONU respecte les distinctions entre ses rôles en matière de maintien de la paix, de protection et de promotion des droits de l'homme, de promotion du développement économique et social et de coordination de l'aide humanitaire. La fourniture ou la coordination de l'aide doit se faire de façon à être assurément conforme aux principes de l'aide au développement et humanitaire clairement établis par l'ONU.

À la présente session, l'Assemblée générale délibérera sur la réforme ambitieuse des processus de programmation et de budgétisation. On s'accorde généralement à reconnaître que ces processus peuvent être plus efficaces, plus performants et acquérir une valeur ajoutée pour les États Membres et pour le Secrétariat. Certes, nous devons préserver la nature intergouvernementale de ces processus, mais il nous faut en même temps nous assurer que l'examen intergouvernemental est à la fois plus efficace et plus pertinent et qu'il donne une orientation plus claire au Secrétariat. C'est là une question d'une importance cruciale. Certes, il y a urgence, toutefois, vu les conséquences à long terme de cet exercice pour l'Organisation, nous devons éviter de tirer des conclusions hâtives ou bâclées.

Voilà quelques vues initiales de l'Inde sur le groupe des questions à l'examen aujourd'hui. Nous attendons avec intérêt de collaborer avec les autres délégations au cours des débats et consultations à venir au titre de ces points de l'ordre du jour.

M. Kim Sam-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais rendre hommage à la ferme détermination manifestée par le Président, M. Hunte, à réformer notre Organisation. Ma délégation se sent encouragée par votre attachement à cette question, et espère que ceci aboutira à une réforme véritable cette année. La République de Corée appuie fermement l'initiative prise par le Président de guider la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois je voudrais aujourd'hui traiter de la réforme de l'Assemblée générale proprement dite.

Après 10 ans de débat, au sein de cette instance, sur la question de la réforme de l'Assemblée générale, ma délégation ne peut pas s'empêcher de manifester sa déception face à la lenteur des progrès réalisés jusqu'ici. Chaque année, nous avons pris la parole sur la question, mais nous ne savons toujours pas en quoi ce débat perpétuel a renforcé l'autorité de l'Assemblée. Nous partageons la préoccupation que suscite la marginalisation de l'Assemblée générale. Avant de présenter nos suggestions quant à la façon dont nous devrions régler ce problème, je voudrais exposer brièvement les raisons pour lesquelles, à notre avis, nous nous trouvons devant cette situation.

Premièrement, du fait de la nature des décisions prises par le Conseil et du grand retentissement de ses travaux, le centre de gravité de l'ONU s'est peu à peu déplacé vers le Conseil depuis la fin de la guerre froide. Ces dernières années, le Conseil de sécurité a étendu la portée de ses travaux au-delà de la gestion directe des conflits, pour inclure des questions connexes telles que la primauté du droit, la justice et les questions concernant les femmes dans le contexte du maintien de la paix. Il convient de noter aussi que le Conseil de sécurité a quasiment le pouvoir de décider de la taille du budget des opérations de maintien de la paix, qui est nettement supérieur au budget ordinaire de l'ONU. Même les principaux bailleurs de fonds en dehors du Conseil de sécurité ne sont pas consultés quand de nouvelles opérations de maintien de la paix sont créées ou quand des opérations existantes sont élargies. Certains feraient donc valoir que les pouvoirs laissés à l'Assemblée générale ne vont guère au-delà de ses prérogatives quant au budget ordinaire ou aux élections aux organes principaux de l'ONU, notamment les membres non permanents du Conseil de sécurité.

Deuxièmement, l'augmentation du nombre des États Membres a abouti à une aggravation des

divergences d'intérêts et de positions ainsi qu'à des divisions et à une absence de cohésion au sein de l'Assemblée générale. C'est là une conséquence naturelle de la croissance du nombre de membres. Il est logique que le plus petit dénominateur commun entre les 191 États Membres actuels soit plus petit qu'entre les 51 États Membres qui existaient au moment de la création de l'Organisation des Nations Unies.

Sur les questions relatives à la réforme de l'ONU, les 191 États Membres sont tous d'accord pour affirmer que l'Organisation doit être réformée et revitalisée. Malheureusement, ce consensus a donné lieu à 191 positions différentes sur la manière de mener cette réforme. Il est devenu extrêmement difficile de formuler des idées de réforme qui correspondent aux desiderata particuliers de tous les États Membres. Lorsque les États Membres placent leurs intérêts locaux au-dessus du bien collectif de l'Organisation, le processus de réforme de l'Assemblée générale ne peut pas avancer. Par ailleurs, il y a trop de vaches sacrées qui entravent la réforme de l'Assemblée générale. Pourtant, si nous n'avancions pas sur la voie de la réforme, l'Organisation verra diminuer son intégrité, son autorité et sa pertinence sur la scène mondiale.

Troisièmement, l'Assemblée générale adopte trop de résolutions année après année, et beaucoup trop d'entre elles sont oubliées car elles ne suscitent ni intérêt ni velléité d'application. Beaucoup d'entre elles ne diffèrent pas en substance de précédentes résolutions. Comme elles sont purement déclaratoires et juridiquement non contraignantes, elles n'ont que peu d'effet. Le nombre de questions à l'ordre du jour ne cesse jamais de s'allonger, avec pour résultat que l'on remarque une tendance croissante des États Membres à apporter leurs préoccupations nationales devant l'Assemblée générale. Malgré la pertinence douteuse de ces questions, il est difficile pour les autres États Membres de refuser de soutenir ces résolutions, tant qu'elles ne font pas directement de mal. Toutefois, l'adoption de résolutions sans intérêt nuit de façon cumulative à la crédibilité de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a élargi son champ de travail pour inclure même la commémoration d'un événement national. Ces questions peuvent être importantes pour un État Membre, mais force est de constater qu'elles détournent l'Assemblée de l'examen de questions mondiales urgentes qui nous concernent tous.

Tous ces facteurs combinés ont abouti à un affaiblissement de l'autorité et de la pertinence de l'Assemblée générale. Bien qu'il y ait certaines contraintes inhérentes dues à la Charte, que la réforme ne peut espérer surmonter, nous, États Membres, pouvons encore faire beaucoup pour revitaliser et renforcer le rôle de l'Assemblée générale.

Premièrement, nous partageons le point de vue selon lequel l'Assemblée devrait se concentrer sur des questions à propos desquelles l'ONU peut faire une différence dans le monde, et qui intéresseront les gouvernements et peuples que nous servons, assez pour qu'ils suivent nos travaux. Une plus grande partie du temps et des ressources de l'Assemblée générale doit être consacrée à des débats approfondis sur les sujets les plus brûlants pour l'opinion publique mondiale. À cet égard, nous soutenons l'idée d'organiser l'ordre du jour de l'Assemblée générale autour d'un certain nombre de questions thématiques. De plus, certains points de l'ordre du jour devraient être examinés suivant un rythme biennal ou triennal, tandis que les questions périmées devraient être purement et simplement supprimées. Dans ce contexte, nous soutenons l'idée qu'il est souhaitable d'éviter la répétition des mêmes résolutions. Nous devons aussi nous efforcer davantage de regrouper les questions redondantes et réévaluer des questions qui ne servent plus leur objectif initial. À cette fin, la République de Corée se félicite de l'initiative du Président relative au groupement de points de l'ordre du jour et espère voir d'autres progrès en ce sens.

Deuxièmement, en ce qui concerne l'organisation de réunions, nous soutenons l'idée de programmer des réunions tout au long de l'année afin d'exploiter au maximum les ressources dont disposent les Missions et le Secrétariat. Nous ne voyons pas de raison convaincante pour laquelle les sessions des Commissions devraient toutes commencer en même temps, ni pourquoi les réunions devraient être concentrées sur une seule saison. Si les réunions étaient réparties sur l'ensemble de l'année, les États Membres pourraient consacrer davantage de leur attention à chaque point d'ordre du jour.

Troisièmement, la République de Corée convient qu'il est nécessaire de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale afin de rehausser le rôle de l'Assemblée et de mieux asseoir son autorité. À cet égard, nous approuvons l'idée que le Bureau de l'Assemblée assure le secrétariat de la présidence. À la

lumière de notre propre expérience à la présidence de l'Assemblée générale en 2001, nous estimons que le Bureau du Président pourrait s'acquitter plus efficacement de ses tâches s'il avait à sa disposition davantage de personnel permanent issu du Secrétariat. Nous soulignons à cet égard combien il est important que le Secrétaire général apporte son soutien à la présidence.

Quatrièmement, nous convenons qu'il est nécessaire de restructurer et de rationaliser certains organes dont les rôles ne sont plus d'actualité, pour permettre à l'Assemblée générale de traiter des questions mondiales majeures. La République de Corée affirme son soutien indéfectible au projet de réforme de l'Organisation des Nations Unies visant à promouvoir une saine gestion des ressources de l'Organisation, une culture de transparence et d'amélioration de la performance des programmes, afin de répondre aux redoutables problèmes de notre époque.

Cinquièmement, en ce qui concerne les modalités de la réforme, des approches globales sont à la mode à l'ONU depuis quelque temps déjà. Il y a néanmoins des cas où une approche ponctuelle peut s'avérer plus pratique qu'une approche globale; c'est pourquoi il nous semble judicieux de procéder pas à pas dans le cadre d'une perspective globale.

Sixièmement, nous devons déployer des efforts pour placer les intérêts collectifs de la communauté mondiale au-dessus de nos intérêts particuliers. L'Organisation des Nations Unies a été créée pour représenter plus que la somme des parties qui la constituent. Le plus petit dénominateur commun entre 191 États Membres dont les philosophies et intérêts divergent est bien trop petit pour rendre possible de réels changements. Si nous permettons que le processus de réforme avance à la vitesse de ceux qui sont le moins disposés à avancer, nous parviendrons à bien peu de résultats. Nous ne devons donc pas laisser le plus petit dénominateur commun dicter la vitesse et l'étendue de la réforme. Pour qu'il y ait un réel changement au sein de l'ONU, il faudra que les Membres fassent un certain nombre de sacrifices. Une fois replacées dans un contexte plus vaste, des concessions mineures mais significatives de la part des États Membres conduiront en définitive à des bénéfices tangibles pour toute la communauté internationale.

Enfin, ma délégation tient à souligner que la réforme de l'ONU doit être un processus continu et orienté vers l'action. Tout comme un organisme vivant, l'ONU doit constamment évoluer et s'adapter en temps utile aux changements intervenus et aux besoins de l'époque. Lorsqu'elle ne relève pas ce défi, l'ONU glisse vers une souriante insignifiance. Ce n'est que par la mise en place de la réforme que l'Organisation sera en mesure de surmonter les menaces nouvelles dans notre monde en perpétuelle évolution.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Secrétaire général a présenté brièvement un rapport des plus complets sur le renforcement de l'ONU (A/58/351). Ce document expose sa vision claire en la matière et sa réflexion sur la manière de la concrétiser. Le Secrétaire général mérite nos plus sincères remerciements. Mais je manquerais à tous mes devoirs si je ne commençais mon intervention en saluant la détermination louable et les initiatives hardies du Président de l'Assemblée générale à cette fin. Elles ont insufflé un élan positif au processus de revitalisation. Le document de travail du Président est une excellente base pour nos délibérations formelles et informelles.

Je voudrais également indiquer que nous souscrivons aux vues présentées par le représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Abdallah Baali, qui s'est exprimé au nom des pays du Mouvement des non-alignés, ainsi qu'à celles exprimées par l'Ambassadeur Mohamed Benouna du Maroc, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Leur rôle dirigeant à cet égard est tout à fait louable.

Le Président assume la présidence.

Le Bangladesh est un pays en pleine et profonde transformation sociale. Grâce à une combinaison de bonnes politiques macroéconomiques, d'appuis extérieurs judicieusement choisis, d'idées novatrices développées dans le pays, d'attachement à la démocratie et au pluralisme et de dévouement total à la justice entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, la paix et le développement sont devenus les deux objectifs suprêmes de notre nation. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies incarne également ces aspirations et vient compléter nos efforts en la matière, ainsi que ceux d'autres pays qui évoluent dans un environnement comparable.

Pour nous, il est nécessaire de mieux équiper cette institution qui incarne les aspirations de l'humanité. Nous devons, ensemble, faire en sorte

qu'elle soit mieux en mesure d'atteindre ses objectifs. C'est pourquoi nous avons toujours soutenu les efforts de réforme qui, selon nous, visent précisément ce but. Nous croyons que cette réforme doit être un processus continu. La réforme devrait passer par l'amélioration de l'efficacité du Secrétariat. Elle devrait également se tourner vers les organes intergouvernementaux comme l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. Les changements recherchés devraient viser l'intérêt général et non plier devant la volonté des plus puissants. Ils doivent correspondre aux défis mondiaux complexes rencontrés dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement. Leur but doit être de contribuer à réaffirmer l'ONU comme l'institution centrale, universelle et multilatérale du XXI^e siècle.

La volonté d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire doit être au cœur de l'exercice de réforme, ainsi que la mise en oeuvre de tous les plans d'action issus des grandes conférences des années 90. Tout en luttant contre les « menaces fortes » résultant de pensées et d'actes irrationnels, l'Organisation devrait aussi avoir les moyens de lutter efficacement contre les « menaces faibles » que sont la faim, les maladies, le dénuement et la dégradation de l'environnement. Tout en guidant et en inspirant la quête intellectuelle des meilleurs moyens de faire progresser l'humanité, elle doit aussi repérer, rassembler et diffuser les meilleures pratiques élaborées sur place. Les réformes ne doivent pas perpétuer les déséquilibres actuels, elles ne doivent pas non plus répondre aux seules réalités politiques, économiques et militaires d'un moment donné, car celles-ci sont forcément transitoires. La revitalisation des processus intergouvernementaux et des institutions intergouvernementales ne devrait pas être envisagée d'une manière à la fois exclusive et isolée, mais plutôt d'une manière intégrée et synergique.

Dans ce contexte, la décision du Secrétaire général de constituer un groupe d'éminentes personnalités est des plus opportunes. Les personnalités qui seront choisies doivent représenter l'éventail le plus large possible de la diversité intellectuelle et refléter une distribution géographique équitable. Il faut faire en sorte qu'elles travaillent sans interférences extérieures et de concert avec le processus intergouvernemental. Ces personnalités devront aussi être capables de s'attaquer au problème sans préjugés idéologiques ni notions préconçues qui

pourraient résister même aux preuves empiriques démontrant le contraire.

Nous sommes encouragés de voir que le Secrétaire général a accordé une haute priorité aux objectifs du Millénaire pour le développement et au plan à moyen terme dans son projet de budget-programme pour l'exercice 2004-2005. Cette approche est conforme aux recommandations formulées par l'Assemblée générale l'an passé. Nous nous félicitons du glissement culturel constaté dans la présentation du budget, désormais axé sur les résultats. Nous saluons les propositions relatives à un plan à moyen terme plus concis et plus stratégique et au recentrage du rôle du Comité du programme et de la coordination vers le contrôle et l'évaluation des résultats obtenus par les programmes. Ma délégation étudiera ces propositions, sans idées préconçues, dans l'instance intergouvernementale appropriée. Nous sommes persuadés que l'Organisation gagnerait beaucoup à adopter une démarche cohérente dans la poursuite de la rationalisation de ses structures, de l'utilisation optimale de ses ressources, de l'élimination des doubles emplois, du renforcement de la coordination et de l'adoption de critères de contrôle et d'évaluation des résultats.

Le développement économique et social est le domaine auquel ma délégation attache la plus haute importance. Nous soutenons une présence plus efficace de l'ONU sur le terrain dans les pays en développement. Les modalités proposées, telles que le renforcement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies, la simplification et l'harmonisation des programmes de développement, le renforcement de l'obligation redditionnelle, une programmation conjointe et la rédaction de rapports d'évaluation, méritent l'attention. En fin de compte, ces efforts de réforme doivent garantir la fourniture de meilleurs services au niveau des pays. Les besoins et les priorités du développement national devraient constituer le fondement de l'amélioration de toutes ces activités opérationnelles.

La création du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique devrait renforcer l'appui prêté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). En tant que Président de la Deuxième Commission cette année, je souhaite et j'espère que les mesures proposées contribueront également à la mise en oeuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés pour la décennie

2001-2010 et à l'élaboration des programmes de coopération pour le développement de ces pays. L'immense majorité des pays les moins avancés se trouvent en Afrique, un continent qui affronte une multitude d'obstacles structurels au développement. Ces obstacles doivent être éliminés. L'Afrique souffre depuis trop longtemps. Le monde a désormais le devoir de soulager l'Afrique de ses souffrances.

La nouvelle orientation budgétaire visant à renforcer la capacité du Conseil économique et social de mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et les décisions de Monterrey et de Johannesburg est une initiative bienvenue. Nous attendons avec intérêt de pouvoir évaluer les mécanismes de suivi du Consensus de Monterrey, lors des débats intergouvernementaux qui auront lieu en 2004. Nous appuyons vivement le dialogue mis en place avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

Les droits de l'homme sont également un domaine prioritaire pour le Bangladesh. Nous estimons que le développement ne pourra devenir une réalité que dans un environnement social où les valeurs des droits de l'homme prédominent. Un grand nombre des réformes institutionnelles entreprises dans ce domaine sont louables. Je pense particulièrement à celles visant le renforcement du Haut Commissariat aux droits de l'homme, l'appui à l'édification d'institutions nationales fortes en faveur des droits de l'homme, la rationalisation des rapports exigés par les organes de traités et l'amélioration du système de procédures spéciales. Lorsque le Haut Commissariat préparera son rapport, l'année prochaine, nous comptons que les États Membres seront dûment consultés.

Nous souscrivons à la démarche adoptée par le Secrétaire général pour parvenir à une collaboration plus étroite avec la société civile et le secteur privé. Le Bangladesh, comme chacun le sait, a une société civile très dynamique et un secteur privé florissant. Tous deux participent activement à la vague positive de changements qui anime actuellement notre société. Si nous attendons avec impatience le rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'ONU et la société civile, nous continuons de penser que le renforcement des capacités permettant de mettre en oeuvre les objectifs du Millénaire pour le développement et le Consensus de Monterrey et de

s'adapter à la mondialisation devrait recevoir la plus haute priorité quand on examine le rôle que ces deux secteurs pourraient jouer. Nombre des recommandations pragmatiques issues des échanges tenus, cette année, entre la Deuxième Commission et la société civile méritent d'être examinées par le Groupe de personnalités éminentes. Nous espérons que les mesures mises en oeuvre qui font appel à des techniques et technologies nouvelles amélioreront la diffusion de l'information, des archives et de la documentation et permettront à l'ONU de mieux faire entendre sa voix et comprendre sa raison d'être.

En ma qualité de Président du Comité de l'information cette année, je compte travailler étroitement avec le Département de l'information et les États Membres à l'évaluation systématique de l'impact de toutes les mesures positives qui ont été prises pour renforcer la culture de communications de l'Organisation. Le redéploiement des ressources dégagées grâce au regroupement régional des centres d'information des Nations Unies en Europe occidentale au profit du renforcement des centres situés dans les pays en développement et de la promotion du multilinguisme sera particulièrement intéressant pour les pays en développement.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement le sujet qui est sur toutes les lèvres dans les couloirs de l'Organisation, à savoir la revitalisation de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus qu'un grand nombre des idées créatrices et pragmatiques qui ont été avancées au cours de ces dernières années de travail et de récents entretiens officiels avec vous-mêmes, Monsieur le Président, seront précisées et améliorées au fil de nouvelles consultations. S'il est encore trop tôt pour entrer dans les détails, il convient, en tout premier lieu, de définir la philosophie sous-jacente à la revitalisation. De plus, il importe d'avancer simultanément sur les deux fronts évoqués : d'une part, améliorer le fonctionnement et, d'autre part, restituer à l'Assemblée générale, tout en les renforçant, l'autorité et les compétences conférées par la Charte.

Il pourrait être pratique de commencer dès maintenant par des objectifs modestes et réalisables. Une évaluation appropriée des progrès permettrait d'obtenir de meilleurs résultats. Mais ce qu'il faut, c'est une forte volonté politique de placer les intérêts collectifs au-dessus des intérêts nationaux, afin d'enrayer la marginalisation et l'érosion de l'Assemblée générale par rapport au Conseil de

sécurité. Un bon point de départ serait de renforcer le Bureau, le rôle du Président de l'Assemblée générale et la communication avec le public, ce qui est tout à fait faisable.

Les grandes commissions jouent un rôle clef dans le fonctionnement de l'Assemblée générale. Il est impératif que leur revitalisation aille de pair avec celle de l'Assemblée. Réforme et revitalisation sont des processus continus, globaux et inséparables, qui visent à étendre les moyens de l'ONU et de tous ses organes pour le bien de l'humanité. Cette institution incarnant certains des plus nobles idéaux de l'humanité, elle mérite le meilleur de notre créativité et de notre sagesse. L'ONU et l'humanité en bénéficieraient mutuellement.

M. Gatan (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines sont solidaires des vues du Groupe des 77 et du Mouvement des pays non alignés sur les quatre points de l'ordre du jour relatifs à la réforme de l'ONU.

Ma délégation note avec satisfaction le regain d'intérêt du Bureau du Président de l'Assemblée générale pour le thème du présent débat. C'est pourquoi, Monsieur le Président, nous vous félicitons des nombreuses initiatives que vous avez déjà lancées en vue d'améliorer la gestion de la session en cours de l'Assemblée générale et des suivantes.

Monsieur le Président, en réponse à l'appel que vous avez lancé aux délégations dans votre note non officielle pour leur demander de contribuer de façon constructive à ce débat conjoint en proposant des lignes d'action précises et concrètes, tant sur le fond que sur la forme des travaux de l'Assemblée générale, ma délégation s'abstiendra de s'attarder sur des généralités.

Si nos recommandations concernent directement le point 55 de l'ordre du jour, certaines touchent également à d'autres points du même groupe.

Pour ce qui est des questions de procédure, ma délégation se contentera pour l'instant de faire les trois propositions suivantes.

Premièrement, nous proposons que les déclarations à titre régional ou au nom d'un groupe d'États aient la priorité sur les déclarations à titre national lors du débat général. Les délégations dont les positions rejoignent celles de leur groupe ou région devraient, dans la mesure du possible, s'abstenir de

prononcer une déclaration qui reprendrait les vues déjà présentées au nom de leur groupe d'États. En revanche, les délégations dont les positions diffèrent de celles exprimées dans les déclarations faites à titre régional ou au nom d'un groupe d'États pourraient avoir la possibilité de faire une brève déclaration à titre national.

De plus, il faudrait que la version intégrale des déclarations faites à titre régional ou au nom d'un groupe d'États soit distribuée et que ne soit prononcée qu'une version condensée qui résume ou mette en relief les points saillants.

Deuxièmement, nous proposons non seulement que les points inscrits à l'ordre du jour soient rassemblés dans différents groupes, mais aussi que les résolutions qui en dérivent soient elles-mêmes groupées. Cela supposerait donc un examen global des questions interdépendantes, ce qui permettrait d'éviter les doubles emplois d'économiser des ressources. Plus important encore, il y aurait plus de temps pour mener des débats interactifs et examiner les conclusions du Président sur chaque groupe de questions, ce qui m'amène à la dernière recommandation.

Troisièmement, nous proposons de consacrer plus de temps au débat interactif sur les questions traitées durant le débat général ainsi que sur les questions thématiques. À cet égard, nous recommandons également, pour éviter un échange de vues sans fin entre les 191 États Membres de l'ONU, que ce soient surtout les porte-parole de chaque groupe qui participent à un débat interactif, avec la participation de représentants de certains secteurs de la société civile. Le Président présenterait ensuite ses propres vues ou conclusions sur l'issue du débat général et des débats interactifs, ce qui servirait de base à la formulation des résolutions ou décisions de l'Assemblée générale.

Ces trois modestes changements de procédure imprimeraient un nouvel élan aux travaux de l'Assemblée générale, puisqu'ils permettraient de mieux adapter aux besoins les résolutions et décisions issues des débats et d'aborder les questions d'intérêt universel et planétaire plutôt que celles d'intérêt secondaire.

Sur le fond, toute revitalisation ou réforme risque de se dérober si nous n'identifions pas les problèmes auxquels l'ONU est depuis longtemps confrontée.

Le principal problème est que les résolutions de l'ONU, à l'exception de celles adoptées par le Conseil de sécurité, sont généralement perçues comme n'ayant pas force contraignante pour les États Membres. Le deuxième problème tient au sentiment que de nombreux organes de l'ONU ne sont plus représentatifs de la composition de l'Organisation, ce qui peut les rendre moins intéressants pour beaucoup d'États Membres. Le troisième problème est l'absence apparente d'une véritable coordination entre les trois principaux organes de l'ONU que sont l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Pour résoudre le premier problème, ma délégation propose qu'un système de surveillance effectif soit mis en place. Par exemple, il conviendrait de déléguer, lorsque cela est possible, la surveillance de la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale aux organes compétents telles que les commissions régionales. Cette surveillance devrait être un processus continu et faire l'objet de rapports réguliers à l'Assemblée générale.

Pour ce qui est du deuxième problème, ma délégation propose qu'un groupe de travail, par exemple, analyse la composition des principaux organes de l'ONU, à commencer par celle du Conseil économique et social, en vue de la rendre proportionnelle au nombre de pays ou de groupes représentés.

Concernant le troisième problème, nous proposons que les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social tiennent des réunions bilatérales entre les sessions afin de coordonner leurs activités respectives et d'évaluer le résultat de cette coordination. De même, des réunions consultatives devraient être tenues entre les Présidents de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies, plus précisément des Articles 10, 11 et 24.

Depuis plus de 10 ans, l'Assemblée générale est saisie de la question de la revitalisation et de la réforme. Cependant, les mesures adoptées jusqu'à présent sont bien modestes par rapport à l'ampleur des problèmes qui se posent en matière de gestion macroéconomique et microéconomique. Ma délégation est convaincue que sous votre direction avisée de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale,

nous pourrions enregistrer des progrès significatifs tant dans la forme que dans le fond de notre travail multilatéral.

Ma délégation propose que le Président convoque une fois encore un groupe de travail officieux pour examiner toutes les suggestions présentées au cours de ce débat conjoint afin que ce groupe propose une meilleure ligne d'action acceptée par tous, qui pourrait prendre effet le plus tôt possible.

M. Amer (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): La délégation libyenne se félicite de l'importance accordée à la réforme des Nations Unies et la rationalisation du rôle de l'Assemblée générale. Ma délégation vous exprime sa satisfaction pour votre initiative d'étudier les méthodes propres à réformer l'Assemblée générale et pour votre détermination de poursuivre ce processus dans le cadre du renforcement du rôle de l'Assemblée afin qu'elle accomplisse sa tâche de manière plus efficace.

Nous rendons hommage au Secrétaire général pour les réformes et pour l'initiative qu'il a présentées au début de cette session, à savoir la création d'un groupe de personnalités éminentes chargé d'étudier la réforme des Nations Unies. La délégation algérienne a pris la parole au nom du Mouvement des pays non-alignés et la délégation marocaine, au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous appuyons leurs déclarations et nous aimerions faire quelques remarques.

S'agissant d'évaluer les progrès réalisés jusqu'à présent en matière de restructuration de l'Assemblée générale, la Libye considère que le fait d'élire le Président et les Vice-Présidents de l'Assemblée générale et les présidents des grandes commissions trois mois avant le début de la session de l'Assemblée générale constitue un pas dans la bonne direction. Nous pensons cependant qu'il s'agit d'un simple changement de procédure, pas d'un objectif. Il conviendrait de prendre des mesures qui mettent l'accent sur les questions de fond afin de donner un sens réel à la revitalisation de l'Assemblée. Nous devons réactiver le rôle de l'Assemblée afin de faire d'elle l'organe responsable auquel les autres organes subsidiaires, y compris le Conseil de sécurité, aient à rendre des comptes. Elle doit s'acquitter de ses responsabilités conformément à la Charte et être fidèle à ses principes, oeuvrant en coopération avec d'autres organes pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En

outre, nous pensons que l'Assemblée générale pourrait se réunir chaque fois qu'éclate une crise menaçant la paix internationale, afin d'examiner cette crise puis de soumettre ses recommandations au Conseil de sécurité.

Ma délégation comprend l'importance d'encourager les États Membres, ainsi que leurs institutions nationales et sociétés civiles, à faire largement connaître les décisions et recommandations de l'Assemblée générale. Cela permettrait de résoudre le dilemme qui nous préoccupe, à savoir l'incapacité de mettre en oeuvre les résolutions adoptées par cet organe. Nous estimons que la mesure la plus efficace à cet égard est de mettre en place au sein de l'Assemblée générale un mécanisme qui assurerait le suivi de la mise en oeuvre des décisions et recommandations et soulignerait les succès et échecs et les manières de remédier à ces derniers. Sans cela, nous craignons de donner l'impression à certains que cet organe n'est qu'un lieu où individus et pays versent des larmes et se plaignent des résolutions qui restent lettre morte – comme l'a dit le Secrétaire général, des résolutions qui ne revêtent aucune importance en dehors de la salle de l'Assemblée.

Les États Membres tiennent à être représentés au niveau le plus élevé durant le débat général de chaque session de l'Assemblée générale. La présence des chefs d'État et de gouvernement lors de cette session et des sessions précédentes démontre la grande importance de l'Assemblée générale pour les États Membres en tant que principal forum de délibération et de prise de décisions. Nous constatons toutefois que cet intérêt commence à s'atténuer après les deux premières semaines de la session. Certains points de l'ordre du jour ont été débattus par des orateurs qui se trouvaient pratiquement seuls dans la salle – une petite poignée de délégués étaient présents par pure courtoisie. Ma délégation pense que nous devons réfléchir à la manière de rendre ces points de l'ordre du jour plus intéressants, par exemple en encourageant des débats interactifs au lieu d'écouter des interventions préparées d'avance. Il nous faut examiner la proposition portant sur les questions d'intérêt particulier et assurer un équilibre entre les points de l'ordre du jour.

La délégation de la Jamahiriya arabe libyenne se félicite de la pratique qui consiste à regrouper un certain nombre de points de l'ordre du jour et à en débattre tous les deux ans. Nous avons été parmi les premiers à appliquer cette mesure. Nous pensons que le point que nous examinons actuellement illustre bien

cela. Nous sommes fermement opposés à ce que certains tentent de faire, à savoir supprimer certains points de l'ordre du jour qui n'ont pas été débattus dans l'enceinte de l'Assemblée générale pendant des années. Nous pensons que ces résolutions et décisions devraient continuer d'être débattues et que le débat ou l'absence de débat sur ce point ne devrait pas être le seul critère de prise de décision. La délégation libyenne appuie le réexamen des décisions annuelles de l'Assemblée générale. Nous estimons que les points de caractère similaire devraient être regroupés. Nous appuyons la proposition qui vise à réduire le nombre de résolutions adoptées par l'Assemblée générale.

S'agissant de la proposition qui vise à étudier la prolongation de l'ordre du jour de la session de l'Assemblée générale de manière à couvrir l'année entière au lieu de la limiter à la période allant de septembre à décembre, nous pensons que c'est une idée originale. La Cinquième Commission en fournit un exemple : elle se réunit plusieurs fois dans l'année afin d'achever l'examen des points qui n'ont pas été étudiés lors de son débat principal. La délégation libyenne estime que cette proposition est positive, en particulier pour les petites délégations qui pourraient alors participer plus intensément. Nous pensons que cette proposition mérite d'être étudiée sérieusement.

À cet égard, nous posons les questions suivantes. Premièrement, les réunions des grandes commissions vont-elles avoir lieu plusieurs fois l'année? Dans l'affirmative, quand les États Membres vont-ils être informés des points qui seront étudiés lors de chaque débat, en particulier des points qui exigent que les experts se déplacent des capitales participantes? Deuxièmement, si l'Assemblée générale et les commissions tiennent des réunions de matière continue, quelle serait la durée de chaque réunion des commissions et à qui reviendrait-il d'en décider? Troisièmement, les réunions des grandes commissions vont-elles avoir lieu de manière continue durant l'année et y aura-t-il des réunions de plusieurs grandes commissions simultanément?

Nous avons écouté avec intérêt le débat et les propositions faites pour revitaliser les travaux de l'Assemblée générale. La délégation libyenne pense que ces idées exigent une étude et un examen approfondis. Cela doit se faire en consultation avec l'Assemblée générale dans son ensemble, comme cela a été le cas le 17 octobre. À cet égard, nous appuyons la proposition tendant à désigner des coordonnateurs

chargés des consultations, de l'étude des propositions et de la préparation de propositions spécifiques à examiner par l'Assemblée générale.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*): La Russie se félicite du rapport intitulé « Renforcer l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement » concernant la mise en oeuvre d'actions (A/57/786). Nous avons pris note de l'attention particulière accordée par le Secrétaire général à la question de la réforme des Nations Unies et de l'amélioration de ses mécanismes exécutifs. Nous voudrions noter que le Secrétaire général comprend clairement la substance et les objectifs des réformes et qu'elles sont appliquées avec une efficacité administrative appréciable.

La Russie appuie la notion de renforcement de la coordination au sein du système des Nations Unies et le fonctionnement interdépendant de ses éléments clef. Nous pensons que des efforts dans ce sens doivent porter sur l'élaboration d'une réponse commune de la communauté internationale face aux nouveaux défis et menaces, et sur des efforts communs des États Membres visant à renforcer la sécurité internationale dans toutes ses dimensions.

S'agissant du rapport, nous le considérons comme un document bien équilibré, qui reflète objectivement le processus actif de transformation dans divers domaines de l'activité des Nations Unies, conformément à la résolution bien connue sur la réforme – la résolution 57/300 de l'Assemblée générale. Nous approuvons l'idée que le budget ordinaire des Nations Unies pour 2004-2005 doit devenir le principal instrument pratique permettant aux activités des Nations Unies de répondre aux objectifs prioritaires. En d'autres termes, le principal document financier des Nations Unies doit contribuer efficacement au processus de réforme.

Dans le domaine des droits de l'homme, le principal objectif de transformation vise à renforcer les systèmes nationaux de protection des droits de l'homme et à promouvoir une meilleure interaction entre les gouvernements et les organes des Nations Unies concernant l'application des principaux traités relatifs aux droits de l'homme. Une attention est accordée aux activités permettant d'améliorer le système de procédures spéciales et de renforcer le niveau de responsabilités respectives. Nous reconnaissons le fait que le travail dans ce sens s'est

fait en général de façon correcte et bien équilibrée, sans nuire à la qualité.

La section du rapport sur les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information porte sur les principaux aspects de la rationalisation des activités d'information des Nations Unies. L'analyse de cette section du rapport montre que les transformations initiées sont fondamentalement conformes aux idées et aux commentaires présentés à la récente session du Comité sur l'information et aux recommandations figurant dans le rapport intitulé « Renforcer l'ONU : un programme pour aller plus loin dans le changement » (A/57/387).

Nous continuons d'appuyer le processus de restructuration du Département de l'information. Nous espérons que le nouveau modèle opérationnel du Département, lancé en novembre 2002, contribuera à une application systématique et efficace des objectifs stratégiques déjà établis en matière de réforme et d'amélioration de la section d'information de Nations Unies. Nous jugeons importante la tâche fixée par le Secrétaire général de développer un système d'évaluation des performances du nouveau modèle opérationnel du Département. Nous attendons les résultats du premier examen annuel sur l'impact du programme qui, comme prévu, devrait être soumis pour examen par la vingt-sixième session du Comité de l'information en 2004.

Nous jugeons utile la disposition du rapport sur l'examen par la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale de la proposition de transférer la Section cartographique du Département de l'information à celui des opérations de maintien de la paix, comme cela a été discuté et approuvé provisoirement aux réunions du Comité de l'information.

Nous soutenons le processus de rationalisation du réseau des centres d'information des Nations Unies autour de pôles régionaux, conformément à la résolution 57/300 de l'Assemblée générale. Nous pensons qu'il est important que les fonds ainsi épargnés soient utilisés pour les tâches importantes et prioritaires du Département de l'information.

Nous continuons de suivre de près les efforts du Département visant à améliorer et optimiser les bibliothèques des Nations Unies en fonction des particularités de leurs activités dans plusieurs sièges. Nous appuyons la création, en mars 2003, du Comité

directeur pour la modernisation et la gestion intégrée des bibliothèques des Nations Unies, qui devra élaborer des recommandations concrètes en vue d'accroître l'efficacité et l'accessibilité du système de bibliothèques des Nations Unies. Nous attendons un rapport détaillé sur le processus de mise en oeuvre d'initiatives spécifiques, élaborées par les membres du Comité directeur au cours de leurs réunions trimestrielles.

S'agissant de la section III relative à la rationalisation des publications et des rapports, nous apprécions les améliorations concrètes réalisées dans ce domaine. Vu les spécificités du rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui sert de référence unique pour toutes les questions de coopération entre les États dans le domaine maritime pour l'an dernier, nous proposons de maintenir la pratique qui consiste à publier ce rapport au-delà des limites établies par le Secrétariat concernant la publication de ce type de document.

S'agissant du renforcement de l'efficacité de la présence des Nations Unies dans les pays en développement, il faut savoir que les mesures d'institutions opérationnelles des Nations Unies dans ce domaine, telles que reflétées dans le chapitre pertinent du rapport, sont examinées régulièrement aux sessions du Conseil économique et social et aux conseils d'administration des programmes et fonds pertinents, tels que le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, et approuvées dans leurs résolutions et décisions. Des approches communes des États Membres face à ces questions sont reflétées, particulièrement dans les résolutions du débat consacré aux activités opérationnelles de la session ordinaire de 2003 du Conseil économique et social.

Il semble approprié de continuer la discussion sur ces questions avec ce type de formule. Il faudrait appuyer les mesures visant à simplifier et à se mettre d'accord sur des instruments de programmation visant notamment à réduire les coûts de transactions pour les pays bénéficiaires, en particulier la matrice des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et à rationaliser les instruments d'évaluation et de présentation des rapports.

S'agissant du renforcement du système de coordonnateurs résidents, une participation accrue des institutions spécialisées et techniques des Nations

Unies dans le fonctionnement de ce système est considérée par les États Membres comme une mesure positive. Mais la tâche de représentation équilibrée des institutions des Nations Unies pour les postes de coordonnateurs résidents ne doit pas devenir un objectif en soi : la candidature de coordonnateurs résidents, au-delà des exigences professionnelles pures, devrait, en termes de participation à une institution du système des Nations Unies, tenir compte des domaines prioritaires de coopération avec un pays et les Nations Unies.

S'agissant du renforcement du Département des affaires économiques et sociales, nous soutenons la création du bureau du financement du développement et du bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination. En ce qui concerne la proposition de scinder les grandes divisions du Département en deux services, chacun relevant d'un Sous-Secrétaire général, l'un chargé de l'autorité essentiellement, de l'analyse des données et de l'information, et l'autre, de l'appui aux processus intergouvernementaux dans les divers domaines d'orientation, et dans le cadre de responsabilités opérationnelles, il est important de décider de la façon dont la coordination et l'interaction entre ces services pourront se faire.

Le renforcement prévu du Département pourrait également servir à renforcer le potentiel du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Nous nous félicitons de la mise en place du Bureau du Secrétaire général adjoint et Conseiller spécial pour l'Afrique et nous attendons avec intérêt de voir le travail efficace que réalisera cette nouvelle entité. Dans le domaine de la promotion des partenariats, nous sommes favorables aux efforts visant à étendre la coopération de l'ONU avec le secteur privé, avec, tout particulièrement, la création d'un bureau chargé des partenariats, qui comprendra le Bureau du Pacte mondial et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Nous saluons la coopération qui existe entre le Bureau et le réseau des points de coordination avec le secteur privé de tout le système des Nations Unies. Nous sommes en faveur d'un encouragement actif des initiatives de partenariat aux niveaux national, régional et international.

Toutefois, il est essentiel, à notre avis, de placer principalement l'accent sur la concrétisation des textes issus des récentes conférences et réunions au sommet

des Nations Unies. La réalisation des objectifs qu'ils contiennent est le principal objectif de tous les partenaires, qu'il s'agisse des gouvernements, des organisations internationales, ou des organisations commerciales et non gouvernementales, comme elle est leur responsabilité commune, puisque, notamment, ils participent largement aux préparatifs et à la tenue de ces instances et à l'élaboration des décisions qui y sont prises. À cet égard, il nous semble important que les organisations non gouvernementales aient l'occasion de partager leur expérience en participant à la mise en oeuvre des textes issus de ces conférences et d'évaluer correctement les mesures concrètes qu'ils ont respectivement prises dans ce domaine. Le Secrétariat de l'ONU doit étudier quelle est la formule la plus efficace possible pour un tel dialogue entre représentants de la société civile.

En ce qui concerne la réforme administrative et budgétaire de l'ONU, son orientation dépendra des décisions que prendront les États Membres sur un certain nombre de rapports supplémentaires du Secrétariat au sujet des changements à apporter au processus de planification et de budgétisation. Pour l'instant, nous voyons d'un oeil favorable les améliorations qui ont déjà été apportées à la structure et au format des projets de budgets ordinaires et des projets de budgets des opérations de maintien de la paix. Tout changement apporté à l'administration du personnel à l'ONU – comme l'amélioration des conditions de service ou la révision des mécanismes d'encouragement de la mobilité – doit, à notre sens, aller dans le sens des décisions pertinentes de l'Assemblée générale en la matière.

Pour terminer, je tiens à préciser que la Fédération de Russie est prête à prendre une part active et constructive aux consultations sur ce point de l'ordre du jour afin d'aboutir à des décisions consensuelles et équilibrées.

M. Apata (Nigéria) (*parle en anglais*) : J'aimerais commencer par exprimer les remerciements de la délégation nigériane au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour les initiatives qu'il a prises et les efforts qu'il déploie pour renforcer le système des Nations Unies. Ces efforts s'inscrivent dans le droit fil des décisions et des déclarations du Sommet du Millénaire, où nos dirigeants se sont engagés à faire de l'ONU une institution plus efficace dans la promotion de la paix mondiale et du développement durable. Nous voudrions également rendre un hommage tout

particulier à la Vice-Secrétaire générale, Mme Louise Fréchette, pour le travail remarquable qu'elle a réalisé sur cette question au cours de la cinquante-septième session.

Il ne fait pas de doute que des progrès notables ont été enregistrés dans le domaine de la paix et de la sécurité au cours des cinq dernières années. Il s'ensuit que l'ONU est mondialement considérée comme une organisation consacrée au maintien de la paix et de la sécurité internationales, ce dont le Nigéria se félicite. La réorganisation et l'amélioration du Département des opérations de maintien de la paix, à la suite de l'examen du rapport Brahimi, se sont traduits par une amélioration de la capacité de l'ONU de déployer et de gérer des opérations complexes de maintien de la paix et de consolidation de la paix. À cet égard, la Sierra Leone, la République démocratique du Congo et, plus récemment, le Libéria, où l'ONU ont pris le relais des opérations de maintien de la paix de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, sont autant de succès de l'Organisation. Nous saluons et appuyons l'introduction de l'état de droit, la prise en compte systématique de la problématique féminine et la nouvelle conception multidimensionnelle des opérations de maintien de la paix.

Puisque les objectifs du Millénaire pour le développement ont souligné que le développement durable passait impérativement par l'élimination de la pauvreté, l'ONU doit consacrer davantage son énergie aux problèmes de la faim, de la malnutrition et des maladies, et en particulier de la pandémie de VIH/sida, ainsi que du paludisme et de la tuberculose. Le Nigéria voudrait que l'ONU et que le reste de la communauté internationale fassent preuve du même engagement que celui qu'elles manifestent en matière de paix et de sécurité dans les domaines de la promotion du développement social et économique. Les objectifs à court terme que nous nous sommes fixés dans la Déclaration du Millénaire sont ambitieux. L'année 2015 peut sembler encore loin, mais le fait est que si nous voulons réaliser les objectifs à court terme du Millénaire pour le développement, nous allons devoir modifier radicalement notre démarche et commencer rapidement à oeuvrer à ces objectifs et à la mise en oeuvre des textes issus des sommets de Johannesburg et de Monterrey. C'est la redoutable tâche de l'Organisation aujourd'hui.

Puisque nous ne pouvons nous permettre que l'ONU ait la majorité de ses Membres paralysés par

leur dette extérieure colossale, l'ONU doit explorer les différentes options de règlement du problème accablant de la dette. Nous observons qu'en 2002, la dette totale des pays en développement et des pays à économie de transition a augmenté d'environ 52 milliards de dollars, tandis que, dans le même temps, l'aide publique vers les pays en développement enregistrait une baisse régulière. On estime à 350 milliards de dollars la somme que consacreront en 2003 les pays en développement au remboursement de leur dette extérieure. À cet égard, nous ne pouvons que dire avec le Secrétaire général que :

« la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire exige, outre l'allègement de la dette, un accroissement des financements extérieurs officiels. » (A/58/290, par. 41)

Nous demandons instamment, par conséquent, que l'on traite le problème de la dette extérieure avec créativité, dans un esprit novateur, de plus grande souplesse et dans la volonté d'en sortir les pays concernés.

Un autre domaine dans lequel l'ONU peut jouer et joue déjà un rôle louable est la mise en place de solides partenariats. À cet égard, nous faisons nôtre la recommandation du Secrétaire général tendant à créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes chargé, entre autres choses, d'examiner les problèmes qui se posent actuellement à la paix et à la sécurité, d'envisager les contributions que peut apporter l'action collective au règlement de ces problèmes et de revoir le fonctionnement des principaux organes des Nations Unies et les rapports qu'ils entretiennent entre eux. Nous considérons la mise en place de ce groupe comme un nouveau jalon dans les efforts déployés par l'ONU pour associer l'ensemble de la société à la recherche de solutions pour le renforcement de l'Organisation.

Le Nigéria salue les partenariats mis en place entre l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales, et les acteurs non étatiques, comme les organisations de la société civile, les groupes de pression, les universités et les particuliers. À cet égard, nous notons avec satisfaction que les entreprises et les associations d'entreprises ont eu la possibilité de se faire accréditer officiellement à la Conférence internationale sur le financement du développement et à son Comité préparatoire, et que les représentants du monde des affaires ont pu proposer des mesures à soumettre à la discussion avec les gouvernements et les

organisations internationales. La mise en commun de mesures et de stratégies avec le secteur privé organisé est indiquée et conforme aux objectifs de la Déclaration du Millénaire. Elle est donc à poursuivre.

Au vu de l'évolution positive des événements, le Nigéria estime que l'ONU s'est bien placée pour assurer le contrôle et le suivi de ces partenariats.

Nous notons que le projet de budget pour 2004-2005 indiquait qu'un certain nombre de mesures visaient à renforcer le Département des affaires économiques et sociales, en particulier ses capacités de gestion. Nous nous félicitons de ce que le projet de budget énonce le réaligement de tout le Département conformément aux nouveaux mandats découlant de la Déclaration du Millénaire, du Consensus de Monterrey et du Plan d'action de Johannesburg, en tenant compte de la décision prise par l'Assemblée générale sur l'application intégrée et coordonnée des résultats des autres grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

Bien que le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique ait été établi en mai dernier, il a apporté, au cours des six derniers mois, des contributions notables à la promotion des objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Nous nous félicitons de la qualité des rapports que le Bureau a présentés au cours du débat de l'Assemblée générale sur le NEPAD, ainsi que des efforts qu'il a déployés pour rallier l'appui de la communauté internationale au NEPAD. Il nous faut désormais doter le Bureau des ressources adéquates pour qu'il puisse s'acquitter des obligations découlant de son mandat.

Nous vous félicitons, Monsieur le Président, d'avoir lancé, au tout début de cette session, le processus de revitalisation de l'Assemblée générale. Le Nigéria salue les propositions figurant dans le non-document que vous avez présenté pour les consultations officieuses de l'Assemblée générale. Nous souscrivons aux vues exprimées par la délégation algérienne au nom du Mouvement des pays non alignés et par la délégation du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Il faut reconnaître que, depuis la cinquante-cinquième session, nous avons pris des mesures importantes – quoique modestes – pour essayer, ensemble, de « réparer » l'Assemblée générale. À cet égard, le Nigéria souhaite rendre un hommage particulier aux Présidents des cinquante-cinquième,

cinquante-sixième et cinquante-septième sessions de l'Assemblée générale, ainsi qu'à leurs facilitateurs qui ont fait tous les efforts possibles eu égard à cette question vitale. Il est certain que leurs contributions et leurs efforts ont eu une grande part dans les réussites enregistrées à ce jour, en particulier pour ce qui est du regroupement d'un certain nombre de points de l'ordre du jour et de l'élection anticipée du président de l'Assemblée générale et des administrateurs généraux des commissions. Nous devons désormais nous intéresser à la façon de renforcer le Bureau du Président de l'Assemblée générale et à la réforme de notre ordre du jour.

Le Nigéria a toujours soutenu que tout État Membre devrait pouvoir aspirer aux fonctions les plus hautes de cet organe important. Pourtant, depuis 10 ans, il est apparu on ne peut plus clairement que les détenteurs de ces fonctions ont dû déployer d'énormes ressources provenant de leurs capitales pour s'acquitter de leurs responsabilités. Cela laisserait donc entendre que les États qui ne disposent pas de telles ressources hésiteraient à proposer les services de leurs ressortissants pour cette tâche importante. Ne sommes-nous pas ainsi en train de les priver de leurs droits? N'empêchons-nous pas ainsi l'Assemblée générale d'être un bastion des idéaux démocratiques où les puissants et les moins puissants ont les mêmes droits et les mêmes aspirations?

Il faut donc impérativement que nous nous dépêchions, au cours de la présente session, d'adopter des mesures qui renforceraient le Bureau du Président, en créant un certain nombre de postes pour ce Bureau. Une telle décision supprimerait effectivement la nécessité pour les présidents de l'Assemblée générale de faire venir de hauts fonctionnaires de leurs capitales pour qu'ils les aident à s'acquitter de leurs importantes responsabilités. Cela renforcerait également la mémoire institutionnelle du Bureau.

Pour ce qui est de la question de l'ordre du jour de l'Assemblée générale, le Nigéria exhorte le Président à organiser des débats périodiques et approfondis avec les présidents des groupes régionaux, ainsi qu'avec les États Membres concernés, pour examiner la façon de régler le problème. Nous devrions envisager, par exemple, de dresser une liste spéciale de questions de réserve, sans préjuger de la capacité des États Membres à soulever des questions lorsqu'ils le souhaitent. Un autre moyen important de renforcer l'Assemblée générale serait de veiller à ce que ses

décisions soient mises en oeuvre. Le Nigéria aimerait que le Secrétariat ait pour mission de remettre aux États Membres, tous les quatre ans, une liste des décisions et des résolutions de l'Assemblée, ainsi que leur niveau d'application. Cette mesure nous permettrait d'évaluer nos performances – ou, à vrai dire, nos non-performances.

Pour ce qui est de la réforme et de la restructuration des travaux des grandes commissions, le Nigéria est d'avis qu'il ne faut pas cibler une seule commission pour la réformer, car les tâches de toutes les commissions sont liées et interdépendantes. En conséquence, la réforme des grandes commissions doit être menée de manière holistique.

Je dirai pour terminer que le Nigéria estime que le renforcement de l'ONU et la revitalisation de l'Assemblée générale devraient être considérés comme des travaux en cours. Le Nigéria réaffirme son appui aux efforts visant à renforcer l'ensemble de l'ONU, et assure le Secrétaire général de sa participation active et continue à ce processus.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*): Ma délégation s'associe aux délégations qui se félicitent de votre courageuse initiative actuelle, Monsieur le Président, pour faire avancer le débat sur la revitalisation de l'Assemblée générale dans le contexte du programme général de réforme de l'ONU. C'est une initiative louable qui arrive à point nommé. Ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites à ce sujet par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés et par le Représentant permanent du Royaume du Maroc au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Nous attachons une grande importance aux déclarations faites par les groupes régionaux sur la question importante de la réforme de l'ONU et de ses organes. Les vues exprimées dans ces déclarations sont une synthèse des opinions des divers groupes d'États et traduisent la réflexion et les perceptions actuelles des États Membres des diverses régions du monde vis-à-vis de l'Organisation. C'est une façon démocratique de représenter les États, d'apporter des contributions au processus de réforme et de collationner et d'adapter les vues diverses de l'idéal commun des 191 membres de cet organe mondial.

Mon pays appuie pleinement les efforts du Secrétaire général en vue de réformer l'ONU et est prêt

à appuyer avec force toutes ses initiatives. Le débat sur les réformes dure depuis près de 10 ans. Au cours des cinq dernières années, il s'est grandement intensifié et a suscité une pléthore d'idées pratiques. Entre-temps, de nouveaux développements et de nouvelles tendances se sont fait jour dans la communauté internationale, et ces problèmes exigent de la part de l'ONU des réponses urgentes, l'Organisation étant le symbole de la volonté politique de tous ses membres.

Le rythme des nouveaux développements et défis mondiaux dépasse celui de la réforme de l'Organisation et la capacité de cette institution à faire face de manière adéquate aux changements. En fait, les réformes auraient dû être appliquées depuis longtemps et elles doivent se faire sans plus tarder afin de permettre aux institutions existantes de rester pertinentes et de s'atteler à relever les défis.

La mondialisation, les nouvelles méthodes de guerre classiques et non classiques, les épidémies mondiales, la réalisation de la Déclaration du Millénaire et d'autres objectifs que nous nous sommes fixés, ne sont qu'une partie des problèmes qui exigent une réponse rapide de la part du système des Nations Unies et d'autres organisations multilatérales.

Ma délégation se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de mettre en place un Groupe de personnalités éminentes chargé de présenter des recommandations sur la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons la certitude que cela apportera une valeur ajoutée aux propositions existantes, dont certaines sont déjà susceptibles d'être appliquées et ne nécessitent qu'une volonté politique accrue de la part des États Membres.

Une très grave déficience dans la revitalisation de l'Assemblée générale tient au retard dans l'application ou à la non-application des résolutions portant sur la revitalisation ainsi que d'autres résolutions que l'Assemblée, en tant qu'organe directeur de l'ONU, a adoptées au cours de ses travaux. Il est urgent de lier de façon globale l'adoption de politiques, la prise de décisions et leur application, comme cela est prévu au Chapitre IV de la Charte des Nations Unies sur le mandat de l'Assemblée générale. Il est tout aussi important d'assurer le suivi des conférences et des réunions découlant des résolutions de cette Assemblée, qui devraient être centrées sur la performance et les résultats plutôt que sur les processus. Cette approche offrirait des points de référence pour évaluer les

progrès et pour accélérer l'application effective des résolutions de l'Assemblée générale.

À cet égard, nous nous félicitons de vos propositions, Monsieur le Président, visant à renforcer le rôle du Président et de la présidence, à créer un bureau de l'Assemblée et à confier ce rôle au Bureau. Cela permettra un étroit suivi et une évaluation du processus de mise en oeuvre, ainsi qu'un renforcement et une rationalisation des relations de travail entre la présidence et le Secrétariat, aussi bien qu'entre l'Assemblée générale et les autres organes de l'Organisation, y compris le Conseil de sécurité, tel que cela est prévu dans la Charte.

Il est donc important que la revitalisation de l'Assemblée générale aille de pair avec les réformes au sein des autres organes de l'Organisation afin de coordonner et de synchroniser le processus général de réforme d'une manière transparente. Le renforcement de l'autorité de l'Assemblée générale est d'une importance particulière car il permet de mieux utiliser son pouvoir de décision dans les questions budgétaires, comme cela est détaillé dans la déclaration du Groupe des 77 et la Chine. Il est également essentiel d'examiner les rapports entre les autres commissions de l'Assemblée générale et leurs responsabilités pour permettre à l'Assemblée d'exercer son rôle central vis-à-vis des commissions afin de rationaliser la couverture des questions et des points de l'ordre du jour connexes, tel que la présidence le juge approprié.

Des efforts considérables ont été déployés en vue de rationaliser les méthodes de travail de l'Assemblée générale, telles que les procédures de documentation, la réorganisation des points de l'ordre du jour, la méthodologie de la rédaction et de la présentation des résolutions, et le temps alloué aux débats. Cependant, la rationalisation devrait être considérée comme une condition préalable de la revitalisation de l'Assemblée, ainsi que comme le résultat de l'amélioration des méthodes de travail découlant de la revitalisation de l'Assemblée générale. Une fois que le travail de revitalisation aura été achevé, les méthodes de travail requises seront examinées en conséquence. La réforme est un processus continu. Pour que cet exercice aboutisse, il est peut-être nécessaire d'établir un calendrier afin de mettre en route des mesures de réforme et de revitalisation, qui sont évidemment réalisables et pourraient être mises en oeuvre après avoir reçu l'aval des États Membres.

Enfin, l'Assemblée générale a pour mandants les peuples du monde. Avec les progrès rapides de la technologie de l'information, de plus en plus de secteurs de la société civile dans nos pays respectifs suivent ce qui se passe à l'ONU s'agissant de préoccupations et de questions d'intérêt commun, telles que la paix et la sécurité et le bien-être socioéconomique général des citoyens du monde. Les réformes de l'ONU devraient, en collaboration avec les États, comprendre également le renforcement des activités externes destinées aux peuples du monde, non seulement pour renforcer la visibilité de l'Organisation, sa responsabilité et la confiance des nations du monde en général, mais aussi surtout pour reconnaître que nous, les peuples de l'ONU, exerçons un contrôle sur cet organe multilatéral.

M. Wang Guangya (Chine) (*parle en chinois*) : Permettez-moi d'emblée de vous exprimer ma reconnaissance, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette importante réunion et pour la note officieuse que vous avez publiée récemment. La note constitue une bonne base de discussion. Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale Fréchette de sa déclaration.

La délégation chinoise estime que l'Organisation des Nations Unies devrait marcher avec le temps et renforcer le processus de réforme pour répondre aux besoins nés de circonstances nouvelles. Nous sommes heureux de noter que l'Assemblée générale a fait de la réforme une de ses priorités absolues, et nous félicitons vivement le Président Hunte de son rôle actif à cet égard. Nous saluons également l'initiative du Secrétaire général de constituer un Groupe de personnalités éminentes sur les relations de l'ONU avec la société civile. Je voudrais souligner les points suivants sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale est selon la Charte un des organes les plus importants de l'Organisation. C'est le lieu principal où les États Membres peuvent examiner des questions importantes telles que le maintien de la paix et de la sécurité, la promotion du développement économique et social et le renforcement du système juridique international, et prendre des décisions à leur sujet. Son importance, sa large représentation et son autorité sont incontestables.

L'ONU doit à l'heure actuelle faire face à des défis sans précédent dans tous les domaines. Les

menaces terroristes augmentent sans relâche, les conflits régionaux sont incessants, les questions de développement restent aiguës et la protection de l'environnement constitue toujours une tâche ardue. En outre, la prolifération des armes de destruction massive, la propagation de maladies infectieuses et d'autres problèmes nouveaux exigent des solutions appropriées. La communauté internationale espère ardemment que l'ONU jouera un rôle plus actif lui permettant d'être un mécanisme efficace s'agissant de coordonner les efforts nationaux et de mieux répondre aux nouvelles menaces et aux nouveaux défis.

Une Assemblée générale revitalisée contribuera à renforcer la volonté des États Membres de poursuivre le multilatéralisme, ce qui, à son tour, aura un impact profond et considérable sur la reconstitution de l'autorité et de la crédibilité du système des Nations Unies dans son ensemble. Des débats sur ce thème ont lieu depuis 11 ans, depuis la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, et des progrès ont été réalisés dans certaines domaines. Cependant, à vrai dire, ils restent fort en deçà des aspirations et des attentes de la grande majorité des États Membres. La revitalisation des travaux de l'Assemblée générale a une incidence sur les intérêts de chacun des États Membres et sur le rôle futur de l'ONU. Nous devons donc tous ressentir un vif sentiment d'urgence.

La délégation chinoise appuie pleinement la proposition du Président Hunte d'axer nos débats sur deux grands domaines : renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale et améliorer ses méthodes de travail. Nous attendons avec intérêt de rapides progrès sur le fond qui donneront une vitalité accrue à l'Assemblée générale et lui permettront de jouer un rôle plus efficace dans le maintien de la paix et dans la promotion du développement. Il est absolument nécessaire à cette fin de solliciter les vues des États Membres, notamment des pays en développement, et de commencer par les questions les plus faciles aux fins de parvenir à un consensus.

S'agissant de renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, la délégation chinoise estime que les relations entre l'Assemblée générale et les autres organes principaux, y compris le Conseil de sécurité, ne sont pas une question de compétition et d'exclusion. Bien au contraire, il s'agit de coopération et de complémentarité. Nous sommes en faveur du renforcement de l'interaction entre l'Assemblée

générale et les autres organes principaux tels que le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Nous acceptons l'idée de choisir un thème pour chaque session de l'Assemblée générale sur la base de consultations préalables avec les États Membres afin que le débat général soit plus ciblé. Nous sommes également en faveur du lancement d'examens réguliers des résolutions adoptées et des décisions prises précédemment par l'Assemblée, en faveur aussi des ajustements ou des suppressions nécessaires selon les résultats de ces examens.

Nous soutenons les sincères efforts déployés pour renforcer la fonction du Bureau du Président de l'Assemblée générale s'agissant des ressources tant humaines que financières. Nous estimons qu'il faut établir un mécanisme de contact entre le président précédent, le président en fonction et le président à venir afin d'assurer la continuité et cohérence dans les travaux de l'Assemblée. Nous espérons également que chaque président nouvellement élu rédigera dès que possible des recommandations en ce qui concerne les priorités de travail.

Nous jugeons positive la proposition tendant à ce que le Département de l'information soit autorisé à préparer un plan d'action annuel pour chaque session de l'Assemblée générale. Ceci devrait être approuvé et mis en oeuvre prochainement et devrait en même temps éviter les doubles-emplois et le gaspillage.

S'agissant d'améliorer les méthodes de travail de l'Assemblée générale, Monsieur le Président, vous-mêmes, le Secrétaire général Kofi Annan et les représentants des États Membres avez présenté de nombreuses suggestions positives. Ce qu'il nous faut maintenant, c'est agir rapidement.

Premièrement, il faut rationaliser et réorganiser l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Certaines questions peuvent être examinées par groupe ou une année sur deux fois par an. Il faut également dresser un calendrier plus équilibré de l'examen des questions; certaines questions peuvent être examinées après la période allant de septembre à décembre.

Deuxièmement, des solutions pratiques doivent être trouvées en ce qui concerne le débordement de documents. D'une part, les États Membres devraient s'efforcer de ne pas demander des rapports au Secrétaire général sur chaque question particulière et, d'autre part, le Secrétariat devrait améliorer la qualité

des rapports grâce à des analyses plus ciblées et à des recommandations plus pratiques. La longueur des rapports devrait être considérablement réduite et nous demandons au Secrétariat de mettre au point des mesures efficaces à cet égard.

Troisièmement, il est nécessaire de grouper les questions de l'ordre du jour de l'Assemblée générale et des grandes commissions pour définir leur objectif et éviter des délibérations répétées. Il faut renforcer la coordination à cet égard entre le Président de l'Assemblée générale, les présidents des grandes commissions et les représentants du Secrétaire général.

Quatrièmement, il faut renforcer les fonctions et le mandat du Bureau pour permettre un meilleur fonctionnement de l'Assemblée générale et des Grandes Commissions. Nous recommandons que le Bureau, compte tenu de la situation actuelle et des vœux de la plupart des États Membres, adopte des mesures spécifiques pour améliorer les procédures de présentation et de mise au point définitive des questions de l'ordre du jour permettant ainsi tant aux États Membres qu'au Secrétariat de réaliser une économie de temps et d'énergie.

Enfin, il faut partir des besoins réels et prendre l'initiative d'améliorer les échanges entre les autres institutions et la société civile dans différents domaines afin d'utiliser à bon escient leurs ressources.

L'ensemble des États Membres place beaucoup d'espoir dans la revitalisation du travail de l'Assemblée générale et le Président Hunte a fait preuve d'une compétence remarquable dans sa direction. Nous nous trouvons à présent à un moment très opportun pour faire de réels progrès. Un ancien dicton chinois dit que « les voiles du bateau sont toutes déployées, tout ce qu'il nous faut maintenant c'est le vent approprié. » Nous sommes convaincus que tant que les États Membres seront motivés par des intérêts communs, tant qu'ils manifesteront une forte volonté politique et qu'ils favoriseront le processus de réforme dans un esprit d'innovation et de participation, l'effort de revitalisation portera bientôt ses fruits. Faisons tous cause commune en faveur de cet objectif.

M. Kazykhanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*): Aujourd'hui, nous évaluons un groupe de questions qui traitent de la restructuration et de la réforme de l'ONU et de la revitalisation de l'Assemblée générale, qui sont extrêmement

importantes dans le contexte de l'environnement mondial actuel.

Dans ses rapports, le Secrétaire général a constamment montré que, pour que notre Organisation soit plus efficace et utile et qu'elle se consacre à travailler au profit des peuples du monde, nous devons être disposés à changer avec le temps en nous adaptant en permanence aux nouvelles réalités et aux nouveaux défis. La nécessité d'une institution multilatérale forte n'a jamais été fortement ressentie que cette année, une année caractérisée par une mondialisation constante.

Nous soutenons pleinement l'initiative du Secrétaire général sur l'établissement d'un groupe de haut niveau chargé d'examiner le fonctionnement du système des Nations Unies. Comme les autres délégations, nous estimons toutefois que le travail de revitalisation et de réforme devrait être poursuivi l'année prochaine sans attendre les recommandations du groupe.

Il est impérieux de renforcer le rôle de l'ONU dans les domaines social et économique. À notre avis, les réformes devraient aider l'ONU à dynamiser la coopération internationale dans le suivi des textes issus des grandes conférences internationales et réunions au sommet organisées sous ses auspices. Nous estimons qu'un processus d'examen de leur mise en oeuvre devrait être utilisé pour réaffirmer les buts et objectifs convenus aux conférences et aux sommets et identifier les obstacles et les contraintes ainsi que les actions et les initiatives permettant de surmonter ceux-ci.

À cet égard, une manifestation importante en 2005, destinée à examiner les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de tous les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, tel que mentionné par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/270 B, devrait contribuer à ce processus.

Selon nous, la coordination entre l'ONU et les organisations régionales devrait être revitalisée. À cet égard, le Kazakhstan propose d'établir un conseil permanent des organisations régionales sous l'égide du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Nous estimons que pour que notre Organisation soit plus forte, nous devrions mettre au point le mécanisme intergouvernemental et améliorer les méthodes de travail, en particulier celles de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. La revitalisation des ordres du jour de ces organes, si elle se conjugue à exercer dotés de

meilleures méthodes de travail, serait une mesure essentielle permettant de transformer l'ONU dans son ensemble en un outil plus efficace.

Ma délégation se félicite de l'initiative du Président de l'Assemblée générale relative à la fourniture d'un cadre pour la revitalisation de l'Assemblée, qui est au coeur de la réforme de notre Organisation. Nous devons porter notre attention sur l'examen de mesures destinées à améliorer ses méthodes de travail car il nous faut une Assemblée qui soit un organe plus efficace, plus ciblée et plus pertinent. La première mesure dans ce sens, selon nous, est le renforcement du Bureau du Président de l'Assemblée générale, dont le rôle dans l'ensemble de cette entreprise est indispensable. Nous estimons que ces mesures particulières renforceraient le rôle de l'Assemblée générale et en augmenteraient l'efficacité et l'efficacité.

Ma délégation reconnaît que certains progrès ont été faits dans la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée. Nous devons l'optimiser encore davantage, car certaines questions n'ont pas besoin d'être examinées chaque année. En outre, des questions dont le débat a été différé pendant un certain nombre d'années doivent être supprimées entièrement.

Nous pensons que les débats en plénière et dans les Grandes Commissions pourraient être plus interactifs s'ils mettaient l'accent sur un nombre limité de questions clefs d'intérêt commun. Nous devons également apporter des améliorations pratiques aux résolutions. Elles pourraient être plus concises, plus ciblées et plus riches de contenu. Leur mise en oeuvre doit être contrôlée de manière efficace.

Les consultations officieuses ouvertes sur la revitalisation du travail de l'Assemblée générale, convoquées par le Président, ont donné l'occasion de procéder à un échange de points de vue approfondi et préparé le terrain à la séance plénière actuelle. Nous sommes d'accord avec la proposition tendant à tenir des consultations officieuses, en divisant les questions en deux grands thèmes – renforcer l'autorité et le rôle de l'Assemblée générale, et améliorer ses méthodes de travail.

En ce qui concerne le Conseil de sécurité, il est évident que les conditions qui ont déterminé sa composition et ses procédures ont considérablement changé. Le Kazakhstan appuie la proposition de créer un groupe de haut niveau pour la réforme de cet organe

principal, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Un autre organe principal de l'ONU, le Conseil économique et social, doit être plus efficace dans le domaine de la coordination des activités des agences spécialisées de l'ONU. À cet égard, il est essentiel que des directives claires soient établies en ce qui concerne la réforme du Conseil économique et social.

Le Conseil économique et social pourrait également être plus efficace s'agissant de renforcer la coopération avec les institutions de Bretton Woods, afin de leur donner un élan supplémentaire. Il est temps de combiner, concrètement, les efforts de l'ONU, de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et des autres grandes organisations économiques et financières pour s'attaquer à la pauvreté et promouvoir le développement social.

En introduisant un deuxième volet de réformes de l'ONU à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé un examen complet de notre programme de travail, en consacrant notre attention aux priorités établies dans la Déclaration du Millénaire. Nous félicitons le Secrétaire général d'avoir prêté une attention toute particulière à l'allocation des ressources. Sa proposition de raccourcir le plan à moyen terme à deux ans permettrait aux organes de contrôle d'avoir une approche plus stratégique du travail de l'Organisation et de ses ressources. Nous abordons le processus de réforme budgétaire d'une manière positive et ma délégation est prête à travailler avec les autres délégations afin d'assurer que des décisions de grande portée soient adoptées à la présente session.

Pour terminer, je souhaiterais réaffirmer l'attachement du Kazakhstan au processus de réforme de l'ONU, dans le but d'assurer un ordre mondial plus sûr et plus juste. Nous partageons pleinement le sentiment d'urgence du Secrétaire général à propos des réformes structurelles à l'intérieur de l'ONU. L'ONU peut être forte si tous les États Membres appuient pleinement les initiatives de réforme du Secrétaire général. Le Kazakhstan se tient prêt à contribuer à rendre l'Organisation mieux à même de répondre aux défis du XXI^e siècle.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Je commencerai par vous féliciter d'avoir organisé ce débat conjoint. Il est manifeste, d'après les déclarations que nous avons entendues jusqu'à présent, qu'une

nouvelle énergie s'est fait jour à propos de cette question et j'estime, Monsieur le Président, que vous avez fait plus que tout autre pour raviver un sujet qui était laissé à l'abandon dans les couloirs de l'ONU.

Je mentionnerai en particulier les discours de l'Algérie et du Maroc au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des 77. J'estime que des déclarations importantes ont également été faites par les délégations du Japon et des États-Unis d'Amérique. Je tiens à remercier mon collègue du Japon d'avoir fait référence aux quatre critères que nous avons mentionnés; nous y sommes sensibles.

Mais je tiens à faire référence en particulier à la déclaration de la délégation des États-Unis, dans laquelle elle a mentionné sept principes qui devraient guider notre travail de réforme. Et, en effet, si je puis dès le début illustrer le problème auquel nous faisons face : nous avons là une nouvelle déclaration et de nouveaux principes. Il est dans le caractère de cette salle de ne pas se parler les uns aux autres et de ne pas faire référence aux déclarations des uns et des autres, et ceci est une indication du problème auquel nous sommes confrontés. Mais la raison pour laquelle nous avons voulu souligner les principes mentionnés par les États-Unis – responsabilité, obligation de rendre des comptes, efficacité, bonne gestion des ressources financières, modernisation, crédibilité et liberté – est que nous estimons que ce sont des principes utiles auxquels il nous faut s'arrêter. Nous appuyons bien entendu le principe de l'obligation de rendre des comptes et, si nous le pouvons, en fait, graver de quelque manière ce principe dans chaque aspect du travail de l'ONU, que ce soit au Secrétariat, au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, alors je dirais que la moitié du problème est résolue.

Je me propose, dans l'espoir d'apporter une contribution utile, de faire aujourd'hui quatre remarques. La première remarque pose la question de savoir si l'Assemblée générale non revitalisée – je ne suis pas sûr de la manière dont on décrit une Assemblée générale non revitalisée, peut-être une Assemblée générale stagnante ou qui végète – est le problème ou un symptôme d'un plus grave problème. La deuxième remarque consiste à poser la question : quelles sont les véritables causes profondes, pour reprendre une expression préférée de l'ONU, d'une Assemblée générale qui végète? La troisième remarque consiste à poser la question : quelles sont les véritables solutions pour revitaliser l'Assemblée générale? Et,

pour terminer, je tenterai de mentionner quelques points de détail qui se sont présentés jusqu'à présent dans le débat.

La première remarque : est-ce l'Assemblée générale qui est perdue ou l'ONU en tant qu'organisation qui est perdue? Je voudrais suggérer que nous envisagions la possibilité que c'est peut-être l'Organisation dans son ensemble et non pas seulement l'Assemblée générale qui est perdue.

La meilleure manière d'illustrer cette situation est de nous demander ce qu'un visiteur d'une autre planète, disons Mars, verrait s'il visitait la Terre pour la première fois. S'il faisait le tour du globe, il verrait un monde très dynamique où des changements se produisent quotidiennement, au moment même où nous parlons. Nous vivons effectivement une des périodes les plus intéressantes de l'histoire. Mais si le visiteur de Mars demandait à être amené au cœur des questions mondiales et s'il était amené dans cette pièce où il lui serait dit : « voici le cœur des questions mondiales », il serait assez étonné de voir, d'un côté, le dynamisme du monde à l'extérieur et, de l'autre côté, l'endormissement à l'intérieur de cette salle. Ceci d'une certaine manière indique que l'Organisation dans son ensemble fait peut-être partie du problème.

Bien entendu, pour être honnête, certaines parties de cette Organisation fonctionnent, telles les opérations de maintien de la paix ou les activités de création de normes. Une grande partie du travail qui est effectué par l'Organisation a beaucoup de valeur. Mais, si vous la regardez de manière objective, comme une Organisation créée en 1945, et vous vous demandez si l'Organisation s'est adaptée à l'année 2003, la réponse simple et honnête est non, et cela fait peut-être partie des causes profondes du problème auquel nous sommes confrontés.

C'est la raison pour laquelle nous appuyons les propositions du Secrétaire général de créer un groupe d'éminentes personnalités, car nous estimons que le moment est venu de jeter un regard global sur l'Organisation en tant qu'ensemble et d'imaginer comment nous pouvons nous assurer qu'elle survivra au XXI^e siècle.

S'agissant de faire référence aux remarques faites par les autres délégations lors des débats, j'estime que notre collègue du Bangladesh a fait une importante remarque lorsqu'il a dit que la sélection du groupe d'éminentes personnalités est importante. J'espère

qu'elle ne sera pas simplement basée sur l'éminence, mais aussi sur la capacité de contribuer de manière significative à la discussion.

Deuxième remarque : quelles sont les causes profondes du manque de vitalité de l'Assemblée générale? Quand j'étais facilitateur, nous nous étions concentrés sur quelques questions de procédure, telles qu'élire le Président plus tôt – et je me félicite que nous ayons réussi sur ce point –, réduire l'ordre du jour et grouper les points à l'ordre du jour. Mais il est manifeste d'après les débats que nous avons eus, y compris les débats informels que vous avez organisés, Monsieur le Président, que de plus larges questions sont peut-être en jeu, et non pas uniquement des questions de procédure, lorsqu'il s'agit de revitaliser l'Assemblée générale. Je mentionnerai juste un exemple. Dans les consultations informelles que nous avons eues, un ambassadeur a dit, si je me souviens de ses termes exacts, que le problème fondamental est que le Conseil de sécurité prend tout l'oxygène de l'Assemblée générale.

Je dirais que c'est une description fidèle de ce qui s'est passé dans cette maison. Mais la question est de savoir pourquoi. Pourquoi le Conseil de sécurité a-t-il réussi à pomper l'oxygène de l'Assemblée générale?

Ici, malheureusement, je dois employer un terme rarement utilisé dans cette salle, mais qui devrait peut-être l'être plus souvent et ce terme est, bien entendu, la géopolitique. Quand j'occupais un poste ici dans les années 80, la raison pour laquelle la salle était bondée et que chacun venait écouter les débats était la guerre froide. Les deux superpuissances se livraient à une lutte d'influence dans la salle et tous y prenaient part.

Maintenant que la guerre froide a pris fin, la situation géopolitique a changé et le Conseil de sécurité a affermi sa primauté. Donc, à certains égards, l'absence d'enthousiasme dans la salle n'est pas seulement due à nos actions ici, mais aussi au jeu des forces mondiales qui se manifestent dans cette salle. Nous devons examiner la situation dans son optique la plus large.

Je voudrais ici citer un rapport qui, je l'espère, sera lu attentivement dans le cadre du débat sur la revitalisation – je fais référence, bien entendu, au rapport publié sous la cote A/57/836 distribué par le représentant permanent des Pays-Bas à notre réunion de Greentree Estate des 16 et 17 mai derniers.

Concernant les défis auxquels l'Assemblée générale est confrontée, le rapport affirme :

« L'Assemblée générale se heurte à deux problèmes majeurs qui menacent sa crédibilité et sa légitimité tout comme celle de l'ONU, en tant qu'instance mondiale d'arbitrage et de décision. Le premier, d'ordre politique, est lié au décalage constant et de plus en plus net entre les questions d'importance et de portée planétaire et la manière dont elles sont abordées par l'Assemblée générale, les États Membres éprouvant de plus en plus de difficultés, depuis le début des années 90, à la situer dans un contexte d'après guerre froide. » (A/57/836, p. 3)

Je le dis parce que je pense que nous devons procéder à une analyse d'ensemble pour déterminer les causes profondes qui expliquent que nous devions revitaliser l'Assemblée générale.

Je passe maintenant au troisième point, à savoir les solutions. Je tiens à faire une observation très importante et fondamentale. Pour trouver des solutions véritables à la revitalisation de l'Assemblée générale, nous ne pouvons le faire que si, tout d'abord, nous disposons tous – tous les 191 États Membres – d'une compréhension commune claire des causes du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui. Si nous ne nous accordons pas sur les causes, nous ne serons pas en mesure de trouver les solutions.

Pour ma part, partant des observations faites précédemment à propos de la cause profonde, je voudrais suggérer quatre possibles éléments de solution.

Le premier élément, comme je l'ai dit, est que, si la géopolitique est le problème, alors la géopolitique doit faire partie de la solution. À cet égard, nous, à l'Assemblée générale, devons manifestement impliquer les grandes puissances actuelles et leur donner le sentiment que l'Assemblée générale est un instrument important qui devrait être renforcé plutôt qu'affaibli.

Sur ce point, j'espère avoir une bonne nouvelle. Du fait de la mondialisation, nous naviguons tous actuellement à bord du même bateau. Puisque nous naviguons sur le même bateau, je pense que les grandes puissances commencent aussi à se rendre compte que ne s'occuper que de leur propre cabine à bord du bateau ne permet pas de régler leurs problèmes, car il y a d'autres problèmes sur le reste du bateau, et les

problèmes qui se posent dans les autres cabines se communiquent à leur propre cabine.

Il y a à l'heure actuelle une prise de conscience nouvelle parmi les grandes puissances qu'elles doivent en quelque sorte trouver des solutions nouvelles aux problèmes mondiaux de l'heure et, si c'est vraiment la nouvelle démarche adoptée, alors l'Assemblée générale peut jouer un rôle essentiel pour les grandes puissances de l'heure.

Concernant la deuxième solution possible, je pense que le moment est venu pour l'Assemblée générale de s'écarter d'un processus automatique qui consiste à passer en revue l'ordre du jour chaque année de septembre à décembre sans se demander si c'est vraiment cet ordre du jour qui intéresse le monde.

Permettez-moi ici de vous donner juste un exemple. Le 2 septembre 2003, dans le document A/58/323, le Secrétaire général Kofi Annan décrivait la triste situation de l'ONU. Il notait au paragraphe 6 que « l'utilité même des règles et des institutions multilatérales actuelles est remise en question ». Il déclarait plus loin, au paragraphe 13, que

« L'ONU se trouve à une étape critique : si le Conseil de sécurité ne regagne pas la confiance des États et de l'opinion publique mondiale, les États se fieront de plus en plus exclusivement à leurs propres perceptions nationales des menaces émergentes et à leur propre jugement sur la meilleure façon de les écarter. »

Ces propos très fermes ont été tenus par le Secrétaire général en septembre dernier. Mais, si on devait passer en revue toutes les déclarations et observations faites dans cette salle depuis, on trouverait que très peu d'entre elles ont soulevé les problèmes actuels et on se demanderait : « Pourquoi en est-il ainsi? ».

À l'évidence, nous devons aborder les problèmes véritables dans cette salle et pas les questions qui se sont posées par le jeu d'un simple mécanisme.

Troisièmement, je suggérerai que nous changions la culture d'entreprise commune à cette salle, aux Commissions et, effectivement, à l'ensemble de l'Organisation. À chacune de nos rencontres, nous devrions arrêter de prononcer des discours dans cette salle et commencer à nous parler les uns aux autres, à commenter les déclarations des autres représentants

dans l'espoir de parvenir à un accord. Je crois et j'espère que cela pourra se faire.

Quatrièmement, je suis également d'avis, comme je l'ai indiqué lors des consultations officieuses, que chacun de nous doit calculer comment équilibrer ses intérêts nationaux et nos intérêts collectifs. Ce que je disais lors des consultations officieuses, c'était que si notre objectif véritable est de promouvoir les intérêts collectifs de l'humanité dans son ensemble, cela signifie donc que chacun d'entre nous doit sacrifier un peu de ses intérêts nationaux afin de promouvoir l'intérêt collectif. Comme je l'ai dit, l'intérêt collectif est un ensemble d'intérêts nationaux moins X.

Une fois encore, je donnerai un seul exemple. L'ordre du jour de l'Assemblée générale croule – certains diraient se noie – sous l'immense fardeau des points de l'ordre du jour et des résolutions qui reviennent sempiternellement. Mais chaque fois que l'on suggère de retirer un point de l'ordre du jour ou de ne pas répéter une résolution, un pays objectera qu'il a un énorme intérêt dans l'adoption de la résolution en question.

Si chacun de nous ajoute au fardeau de l'Assemblée générale plutôt que de l'alléger, comment pouvons-nous revitaliser l'Assemblée?

Mon dernier point – et cela concerne des points de détail relatifs à plusieurs questions qui ont été soulevées – concerne la présidence. Il nous faut une direction énergique assurée par un Président vigoureux et, Monsieur le Président, à dire la vérité, vous vous acquittez très bien de la tâche. Je le dis, je l'espère, en toute objectivité, car vous êtes le premier Président à présenter un rapport sur le débat consacré au rapport du Conseil de sécurité. Bien que nous ayons pris la décision il y a plusieurs années d'établir un tel rapport, aucun autre Président ne l'a fait. Cela montre la différence que peut faire un bon Président.

Alors que nous concentrons notre attention sur des questions importantes telles que l'élection du Président plus tôt dans l'année, l'augmentation des ressources affectées au Cabinet du Président – et ce sont toutes là des questions importantes – j'espère que nous aborderons aussi avec doigté et ménagement la question essentielle, à savoir la sélection du Président de l'Assemblée générale. Il nous faut trouver un moyen de veiller à ce que ce poste ne soit pas considéré – comme, malheureusement, certains pays le pensent – comme un moyen, en quelque sorte, de placer

quelqu'un à un poste de retraite. Cette position devrait être considérée comme une position importante et dynamique où l'on accomplit du travail. Le principe de la méritocratie, je l'espère, s'appliquera à la sélection du Président.

Le deuxième thème majeur qui s'est présenté jusqu'ici est la question du budget, et là les tensions habituelles Nord-Sud sont apparues. Ces tensions sont, à certains égards, inévitables. Elles sont inévitables parce que, d'un côté, les principaux bailleurs de fonds jugent qu'ils devraient avoir davantage leur mot à dire pour décider comment l'Organisation des Nations Unies dépense son argent, ce qui semble une exigence très raisonnable. Mais, si l'on accepte ce principe, on bat en brèche le principe de l'égalité souveraine des États sur lequel l'ONU a été fondée, et cela privera l'ONU d'un de ses piliers fondamentaux. C'est l'une des dimensions du problème.

L'autre aspect du problème est que, si l'on autorise les pays dont la contribution est minimale à décider comment dépenser les fonds, cela revient en substance à donner aux petits pays le droit de prélever des impôts sur les grands pays. Cela peut durer un certain temps, mais ces derniers finiront par y mettre un terme. C'est pourquoi nous avons besoin, pour tous les débats budgétaires, d'un nouvel accord politique – et je précise bien que la question n'est pas financière mais politique – entre les principaux bailleurs de fonds et les autres pays, qui sont les principales parties prenantes du système des Nations Unies. Nous estimons qu'un tel accord est à la fois réalisable et nécessaire.

Pour terminer sur une note optimiste et non pessimiste, je dirais que, même lorsqu'elle est au calme, vide et semble presque dépourvue d'activité, cette salle détient l'une des ressources les plus précieuses au monde, à savoir la légitimité. En effet, si vous souhaitez conférer une légitimité à une action mondiale, seuls les Membres présents dans cette salle seront en mesure de le faire. À franchement parler, même la légitimité dont jouit le Conseil de sécurité est dérivée de celle de l'Assemblée générale, parce que si l'Assemblée générale venait à disparaître le Conseil de sécurité disparaîtrait lui aussi. Il ne peut pas survivre indépendamment, car sa légitimité provient du fait que 191 États Membres ont ratifié la Charte et ont ainsi accepté de se plier aux décisions du Conseil de sécurité. Nous estimons que cette légitimité est un bien précieux qui peut être mobilisé et mis à profit pour

promouvoir de nombreuses bonnes causes au niveau mondial. Si nous, Membres présents dans cette salle, trouvons les moyens de mobiliser cette légitimité, je crois que nous aurons véritablement insufflé un nouvel élan à l'Assemblée générale.

M. Kirn (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je n'ai aucun mal à être d'accord avec les propos du précédent orateur, M. Mahbubani, qui, fidèle à son habitude, a une fois de plus soumis à cette Assemblée des idées originales et stimulantes. Je compte moi aussi soulever trois questions d'ordre général plutôt que d'entrer directement dans le vif du sujet avec des suggestions concrètes – je viendrai à celles-ci plus tard, car je pense que nous avons devant nous un excellent document. Les trois questions que j'aimerais soulever brièvement reflètent ce que je crois être une préoccupation largement partagée, qui a été exprimée au cours de nos réunions d'hier et d'aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à souligner que la Slovénie s'associe pleinement à la déclaration faite hier par l'Italie au nom de l'Union européenne et des pays en voie d'adhésion. À titre national et en tant que Vice-Président de l'Assemblée générale, j'aimerais aborder la question de la revitalisation de l'Assemblée générale dans le contexte plus large de la réforme de l'Organisation des Nations Unies.

Ma délégation partage le point de vue selon lequel il existe une dynamique de changement et une occasion à saisir. C'est à ce sujet que je souhaiterais proposer quelques idées aux Membres. À mon avis, au moins trois facteurs militent en faveur de l'idée qu'il y a une dynamique de changement.

Premièrement, une grande majorité des orateurs, y compris des chefs d'État ou de gouvernement et des ministres des affaires étrangères, ont soulevé la question de la réforme de l'ONU au cours du débat général. Un grand nombre de ces intervenants ont fait part de leur volonté politique de promouvoir cette réforme. Nous estimons que ces points de vue sont largement représentatifs d'un vaste consensus qui s'est fait jour parmi nos dirigeants au cours du débat général. Ce consensus représente une fondation sur laquelle nous devons maintenant bâtir dans nos délibérations futures, dans cette instance et au sein des divers groupes régionaux.

Deuxièmement, comme l'a dit le Président de la Slovénie lors de son allocution au cours du débat général (voir A/58/PV.13), un certain nombre de

questions et de propositions concernant la redynamisation et la réforme de l'Assemblée générale ont déjà été énoncées et bénéficient du soutien de la majorité des États Membres. Il faut maintenant les mettre en pratique.

Le document de travail officiel sur la revitalisation des travaux générale que vous nous avez fourni, Monsieur le Président, constitue un excellent point de départ pour l'élaboration d'un plan de travail, sur lequel j'espère que nous nous mettrons rapidement d'accord. Votre document de travail officiel a reçu un accueil chaleureux et un large soutien au cours des consultations officielles ouvertes à tous qui se sont tenues le 17 octobre 2003, aussi bien que lors des débats de l'Assemblée générale hier et aujourd'hui.

Sur cette base, nous estimons que nous pouvons déjà avancer vers une prise de décisions à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, comme l'a déjà dit le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne. En cela, ma délégation pense que nous devons veiller à inclure tous les participants dans cette démarche, en gardant à l'esprit que le point de vue et la contribution de chacun ont énormément de valeur et d'importance.

Je me permets d'ajouter que, parce que l'éventail de questions touchées par ce processus est très large, nos travaux doivent avancer simultanément sur deux pistes : la première piste pour traiter des propositions et solutions visant à améliorer les travaux de l'Assemblée générale qui peuvent être approuvées et appliquées à court terme; et la deuxième piste, pour traiter des propositions et solutions de caractère plus structurel, qui risquent de prendre davantage de notre temps et d'éprouver davantage notre patience. Ces travaux doivent compter ceux du groupe de personnalités éminentes actuellement en cours de constitution sur l'initiative du Secrétaire général.

Enfin, pour que cette démarche aboutisse, il faut une impulsion politique continue. C'est ce dont nous bénéficions, grâce au Secrétaire général qui a formulé une vision claire et lancé un appel au changement, et grâce à vous, M. le Président, qui dirigez avec dévouement, détermination et savoir-faire ce processus transparent et ouvert à tous. Il est nécessaire que cette impulsion trouve un relais et un soutien parmi tous les Représentants permanents et leurs délégations, afin de maintenir la dynamique de changement et de parvenir aux résultats concrets que nous désirons tous.

La Slovénie vous soutient, Monsieur le Président, et affirme sa confiance en votre direction. Vous pouvez compter sur notre étroite collaboration.

M. Drobňak (Croatie) (*parle en anglais*) : La Croatie est très favorable à une réforme de notre Organisation, particulièrement en ce qui concerne l'élargissement du Conseil de sécurité et la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale. Dans cet ordre d'idée, nous exprimons notre ferme appui aux efforts entrepris actuellement pour renforcer l'autorité de l'Assemblée générale et améliorer ses méthodes de travail.

La Croatie estime qu'un pas fondamental vers cet objectif suprême consisterait à remplacer notre approche axée sur de longs débats par une autre donnant des résultats tangibles. Dans ce contexte, je voudrais insister sur les points principaux de la position croate concernant la réforme de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale est le seul organe principal de l'ONU où tous les États Membres, ont à égalité, la possibilité de prendre part au processus de prise de décisions. Ce fait bien connu, mais trop souvent ignoré, doit rester un des grands principes directeurs orientant nos travaux. Par conséquent, la composition des groupes de travail et autres groupes de haut niveau chargés de formuler des propositions pour une réforme globale devrait refléter convenablement la représentation régionale et sous-régionale.

L'intérêt collectif de l'Organisation doit prévaloir sur les tentatives de préserver à tout prix certains intérêts nationaux au détriment de l'efficacité de l'Assemblée générale et de la qualité de son travail. La réforme doit bénéficier à tous les États Membres, en particulier à ceux qui n'ont pas le privilège de siéger au Conseil de sécurité. Aucun intérêt national, quelle que soit la taille de l'État Membre en question, ne devrait être autorisé à faire dérailler la réforme.

L'autorité politique de l'Assemblée générale devrait être sensiblement renforcée, en particulier pour ce qui est de la mise en oeuvre de ses résolutions. Dans ce contexte, le rôle des coauteurs, ainsi que leur responsabilité à l'égard des mesures découlant d'une résolution donnée qui leur revient à ce titre, pourraient être renforcées. Adopter des résolutions que nous ne

sommes pas disposés ou aptes à appliquer ne fera que priver l'Assemblée générale de toute importance réelle. C'est pourquoi, nous devons trouver le moyen de renverser la tendance actuelle, même si cela exige d'amender la Charte.

Nous n'avons pas seulement besoin de résolutions moins longues et plus substantielles, mais aussi de déclarations et de débats plus concis. À cet égard, l'idée de limiter la durée des déclarations, en fonction de la question débattue, vient à l'esprit, notamment dans les cas où un État Membre s'est déjà rallié à une déclaration faite au nom d'une organisation particulière ou d'un groupe régional.

Diminuer la longueur de l'ordre du jour de l'Assemblée générale en limitant le nombre de points inscrits et en les groupant par thème ne signifierait nullement que certaines questions perdront de leur poids ou de leur intérêt. Au contraire, nous devons éviter que les mêmes résolutions soient adoptées à l'infini, année après année. Dans cette rationalisation de l'ordre du jour, nous devons respecter les intérêts légitimes des États Membres, en particulier en gardant à l'esprit qu'un grand nombre d'entre eux n'ont aucun poids sur les travaux du Conseil de sécurité et que l'Assemblée générale demeure, par conséquent, l'organe principal de promotion de leurs objectifs.

Notre quête des moyens de revitaliser les travaux de l'Assemblée générale ne doit omettre aucune piste, y compris le recours aux technologies modernes. Le traitement de texte et les autres technologies connexes ne devraient pas simplement contribuer à la prolifération des documents et de la paperasserie, mais au contraire être utilisés en synergie pour que notre travail soit plus simple et plus efficace.

Pour terminer, je voudrais insister sur le fait que la revitalisation de l'Assemblée générale est un exercice autant technique que politique. Il exigera toutes nos connaissances, notre souplesse, notre pragmatisme et notre compréhension. La Croatie est disposée à y prendre activement part dans cet esprit.

Enfin, je voudrais exprimer mon ferme appui à la déclaration prononcée plus tôt par le Représentant permanent de Singapour.

La séance est levée à 12 h 55.